



# Rapport Financier Annuel 2022

# Table de matières

Mot du Directeur Général

- 01** Activités et résultats financiers
- 02** Rapport ESG
- 03** Comptes sociaux au 31 décembre 2022
- 04** Comptes consolidés au 31 décembre 2022
- 05** Rapport des contrôleurs des comptes
- 06** Etat des honoraires versés aux contrôleurs aux comptes
- 07** Liste des communiqués de presse publiés courant 2022
- 08** Annexe





## Mohamed Rabie KHLIE

### Directeur Général

L'année 2022 a été particulièrement riche et dense. Elle a été marquée, entre autres, par des records enregistrés sur les deux segments voyageurs et fret, l'amorce de la transition verte et l'engagement écoresponsable de l'Office, des avancées notoires en termes de mise en place d'un écosystème ferroviaire au Maroc et des études structurantes de développement du réseau ferré national.

L'ONCF a confirmé ainsi en 2022, la bonne reprise de ses activités malgré une conjoncture difficile. C'est ainsi que l'Office a cumulé les records sur plusieurs registres : record annuel de transport de près de 46 millions de voyageurs, record journalier de 180 000 voyageurs/jour enregistré au mois d'août 2022, et un record en matière de transport de marchandises diverses notamment, les voitures avec 370.000 unités transportées, et le charbon avec 1 Million de tonnes acheminées.

A fin Décembre 2022, tous les indicateurs affichent une amélioration considérable, et font ressortir une amélioration exceptionnelle. Ainsi, le chiffre d'affaires dépasse pour la première fois le cap des 4 Milliards de Dirhams en hausse de 11%, le résultat d'exploitation s'est amélioré de 20% et la CAF a été excédentaire de 44 Millions de Dirhams. Ces performances confortent les choix stratégiques de l'Office pour un meilleur rééquilibrage entre ses différents pans d'activité.

# 01

## Activités et résultats financiers

Avec une performance remarquable en 2022, l'ONCF confirme sa résilience face aux crises et renforce ses ambitions de leader national de la mobilité durable

## 2022 EN SYNTHÈSE

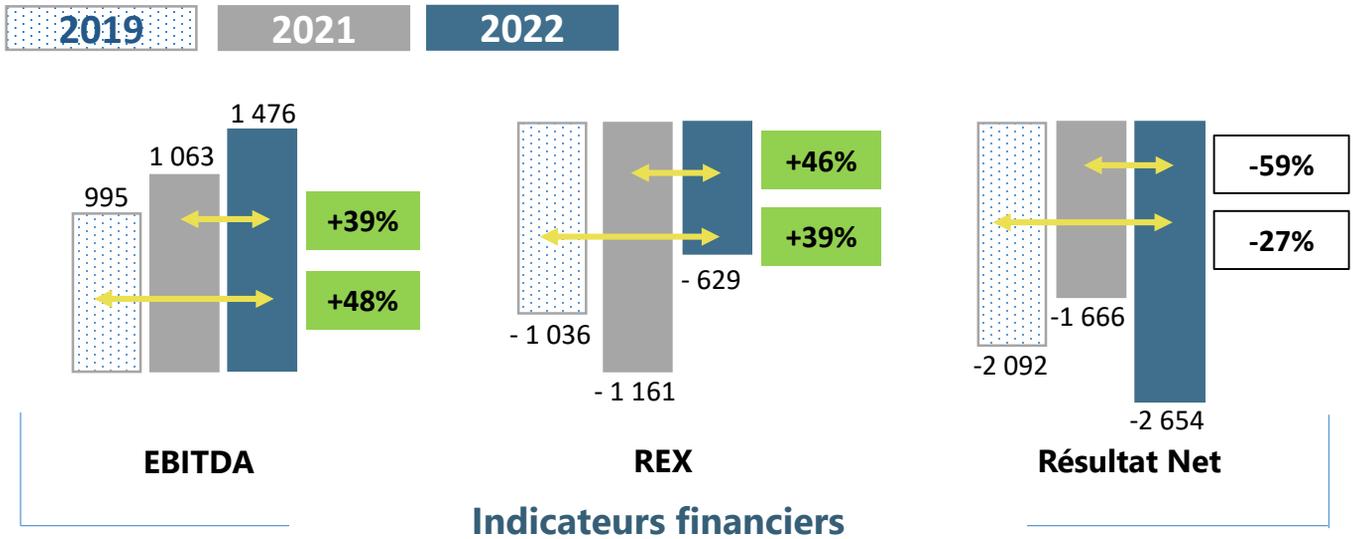
- **Al Boraq** passe en **mode green** pour une mobilité écoresponsable : l'ONCF opère sa transformation verte de manière progressive, en faisant rouler dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la totalité de ses trains Al Boraq à **l'énergie verte**, soit 25% de sa consommation énergétique globale
- **Performance exceptionnelle du transport de voitures et du charbon** dont les volumes de transport ont dépassé respectivement **370.000 unités** et un million de tonnes
- Réalisation d'un **record en matière de transport des céréales** soit **850.000 tonnes** transportées sur les différentes régions du Maroc
- **Lancement de la première émission obligataire** certifiée « **Green** » dans le secteur de l'infrastructure au Maroc, pour un montant de **1 Milliard de dirhams** avec la participation de la BERD
- **Signature d'un contrat de financement** entre l'**ONCF** et la **BEI** d'un montant de **200 millions d'euros** sans garantie de l'Etat, pour le financement du programme de réhabilitation de l'infrastructure, il s'agit de la 1<sup>ère</sup> opération dans le cadre du green deal Union Européenne et le Maroc
- **Signature d'un nouveau Pacte Social** avec les partenaires sociaux couvrant la période 2022-2027 pour un climat sain et une image favorable de l'entreprise
- **Le Maroc** choisi pour l'organisation du prochain **Congrès Mondial UIC de la Grande Vitesse Ferroviaire** dans sa 11<sup>ème</sup> édition tenu en mars 2023, à Marrakech, en adoptant comme devise « La Grande Vitesse Ferroviaire : la bonne vitesse pour notre planète ».

# 2022 EN SYNTHÈSE

Avec une performance remarquable en 2022, l'ONCF confirme sa résilience face aux crises et renforce ses ambitions de leader national de la mobilité durable

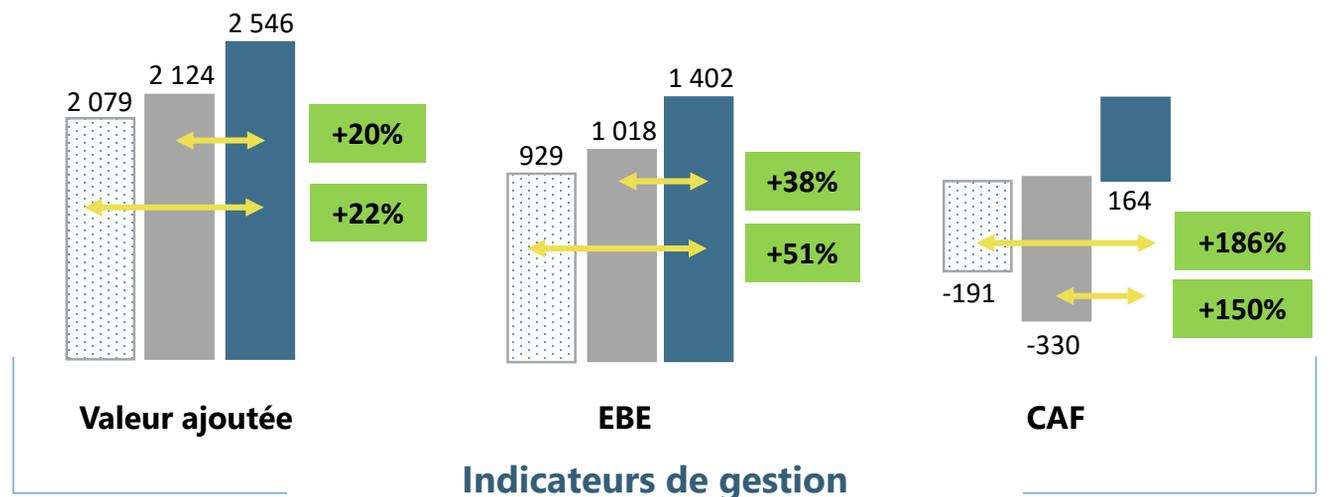
- **Chiffre d'affaires qui dépasse pour la 1<sup>ère</sup> fois les 4 Milliards de Dirhams;**
- **Année record pour l'activité voyageurs** avec près de 46 Millions de passagers et un chiffre d'affaires de 2,2 Milliards de Dirhams (+42% vs 2021 et +32% vs 2019);
- **Chiffre d'affaires record pour l'activité fret** dépassant pour la 1<sup>ère</sup> fois les 600 Millions de Dirhams (+19% vs 2021 et 25% vs 2019).
- **EBITDA de 1,5 Milliard de Dirhams** (+39% vs 2021 et +48% vs 2019) reflétant l'excellente performance de l'ONCF en tant qu'opérateur ferroviaire ;
- **Résultats fortement impactés par le poids des charges de capital** et la provision constituée pour faire face aux risques de change;
- **Investissements** de près de **1,4 Milliard de Dirhams** pour le maintien de la performance, la qualité de services et les exigences de sécurité;
- Etudes avancées pour amorcer le **nouveau cycle de développement avec de grands projets structurants**: extension des Lignes à Grande Vitesse, nouveaux services de proximité, acquisition de nouvelles rames avec développement d'un écosystème ferroviaire local...
- **Stratégie RSE affirmée avec des émissions de gaz à effet de serre en baisse** représentant seulement **0,06% des émissions globales de GES au Maroc**, alors que l'ONCF enregistre une croissance confirmée
- **Volume d'achats** de **1,35 Milliard de Dirhams** dont **73%** auprès d'entreprises marocaines;
- Plus de **600 nouveaux collaborateurs recrutés en 2022** et mise en place **d'un nouveau pacte social** pour un climat sain de l'entreprise.

# 2022: PERFORMANCE FINANCIÈRE



L'**EBITDA** a enregistré en 2022 un montant de 1476 Millions de Dirhams contre 1063 Millions de Dirhams en 2021, soit une augmentation de 413 Millions de Dirhams (+39%).

Le **résultat net hors infrastructure** s'établit à -304 Millions de Dirhams. **Hors impact pour la provision pour risques et charges, le résultat sera excédentaire de 587 Millions de Dirhams.**



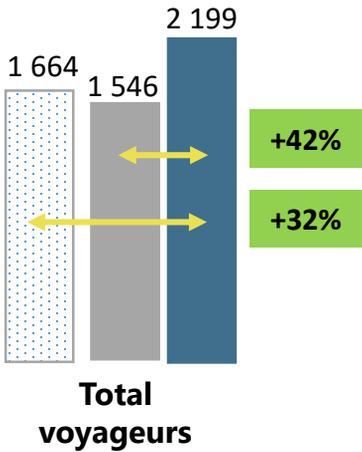
La **CAF** s'établit à 164 Millions de Dirhams, en augmentation de 494 Millions de Dirhams par rapport à l'année 2021. **Hors infrastructure, elle est excédentaire de 967 Millions de Dirhams.**

# REVUE D'ACTIVITÉ

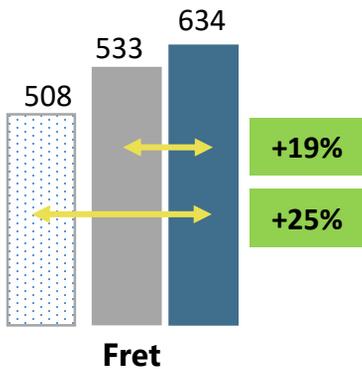
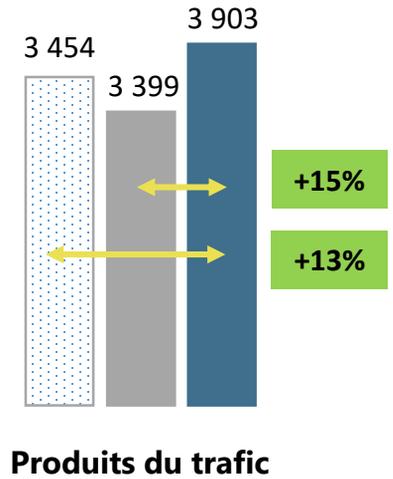
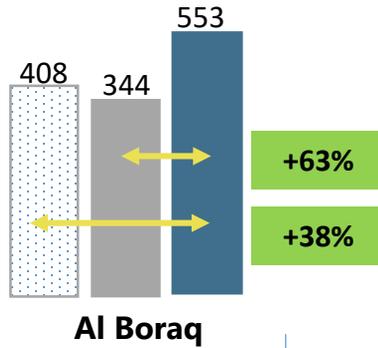
2019

2021

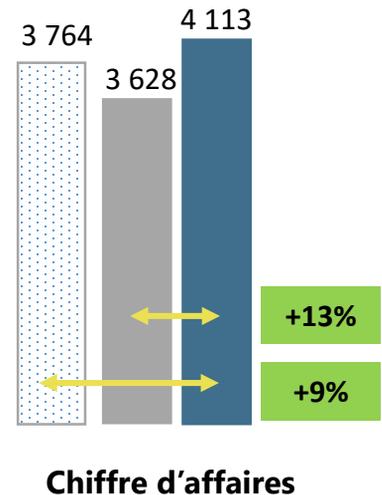
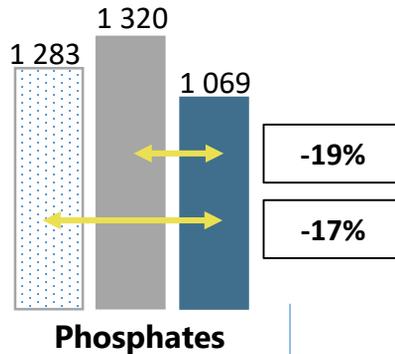
2022



Transport de voyageurs



Transport de Marchandises



**Les produits du trafic** ont enregistré une amélioration de 504 Millions de Dirhams par rapport à l'année 2021, grâce à la performance des activités voyageurs et marchandises, ayant compensé le recul du chiffre d'affaires des phosphates.

**Le chiffre d'affaires enregistré** dépasse pour la première fois le cap des 4 Milliards de Dirhams, soit une amélioration de 13% par rapport à 2021.

# REVUE D'ACTIVITÉ



## Transport Voyageurs

**Le comportement des différentes activités de l'Office s'est inscrit, au cours de l'année 2022, dans la confirmation de la performance soutenue amorcée depuis la reprise post COVID.** L'activité de transport des passagers en est parfaitement témoin. Elle a enregistré une reprise remarquable par rapport à 2021 en renouant, voire dépassant la performance avant COVID.

**Les offres de transports, les prestations et les services proposés tant en gare qu'à bord des trains toutes catégories confondues, ont connu un engagement continu de la part de l'Office,** à travers le lancement des différentes offres

marketing ciblées et l'adaptation du Plan de transport de l'été 2022 pour accompagner la relance de la mobilité. **Ces actions semblent bien répondre aux attentes des voyageurs** et se sont traduits par un nombre de voyageurs transportés qui s'est amélioré de +33% en passant de 34,5 Millions en 2021 à près de 46 Millions en 2022 (38,3 Millions de voyageurs transportés en 2019, avant COVID) générant un chiffre d'affaires en progression de +42%, en s'établissant à 2,2 Milliards de Dirhams en 2022.



### Train à Grande Vitesse « AL BORAQ »

**Al Boraq fête son 4ème anniversaire:** avec 4,2 millions de voyageurs qui l'ont choisi pour leurs déplacements en 2022 contre 3 millions en 2019 année de référence avant la pandémie.

**Al Boraq illustre bien les performances de l'activité ferroviaire voyageurs.** 4 années après sa mise en exploitation, il a déjà offert une mobilité innovante et durable à plus de 4,2 Millions de passagers en 2022 (soit +60% par rapport à 2021)

avec un taux de régularité de 96,3% et a généré un chiffre d'affaires en constante amélioration de 562 Millions de Dirhams, soit +63%, par rapport à 2021.

Etant entendu que les trains Al Boraq sont passés courant 2022 en mode green, alimentés par une énergie éolienne verte, représentant plus de 25% de la consommation énergétique globale de l'Office.



### Trains conventionnels

**Les activités de transport conventionnées affichent également de bonnes performances, soutenues par des trafics soit en hausse de +34% par rapport à l'année 2021.**

Le trafic est reparti entre:

- les trains Al Atlas reliant les axes Fès-Casablanca-Marrakech, Tanger-Fès-Oujda-Nador et l'axe Casablanca-Khouribga-Asfi.
- Les trains navettes rapides (TNR) en direction de Salé et Kénitra au nord, et au départ de Casablanca vers El Jadida au sud et l'aéroport Mohammed V et Settat à l'est.

**En 2022, ce sont près de 22 millions de voyageurs qui ont emprunté les trains Al Atlas** contre 17 millions en 2021 **soit une augmentation de 28%.** Le trafic généré par les trains Al Atlas représente 48% du trafic global voyageurs et 56% du chiffre d'affaires global voyageurs.

**Par ailleurs, la stratégie de proximité et de développement de la capacité du trafic voyageurs de l'Office se caractérise par une amélioration constante de l'ensemble de ses prestations.** L'année 2022, a été marquée par l'amélioration continue de cette offre en l'adoptant en permanence aux besoins évolutifs de la clientèle.

# REVUE D'ACTIVITÉ



## Transport Marchandises

**Le caractère stratégique de l'activité marchandises se confirme en 2022.** Les taux de fret sont restés élevés par rapport à l'année 2021.

**En adoptant une démarche proactive, le fret a pu se repositionner en tant que partenaire de référence** pour accompagner les opérateurs économiques et soutenir l'économie nationale, en proposant des solutions innovantes et très compétitives adaptées aux besoins et exigences de chaque client.

**En 2022, l'activité fret** a enregistré un record du chiffre d'affaires qui dépasse les 600 Millions de Dirhams, en augmentation de 97 Millions de Dirhams (+19%) par rapport à l'année 2021.

**Ces bonnes performances enregistrées confirment le positionnement du transport ferroviaire comme mode privilégié auprès des opérateurs économiques** pour l'acheminement de leurs marchandises et reconforte la vision des pouvoirs publics de faire ériger le rail en tant qu'épine dorsale de la mobilité durable.

L'année 2022 a été marquée par la signature du protocole de partenariat entre l'ONCF, CMA CGM et SMTR carré pour la création d'une société commune « ZENAPORT », ayant comme objet le développement et la gestion d'une plateforme logistique à ZENATA

**Concernant le transport des phosphates, l'ONCF a mobilisé d'importants moyens logistiques pour accompagner l'OCP dans la réalisation de ses objectifs** aussi bien de l'export de la roche que de la valorisation au niveau de ses usines chimiques de Safi.

Le volume transporté en 2022 s'élève à 11,6 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires de 1 069 Millions de Dirhams.

Par ailleurs, des discussions ont été menées avec l'OCP pour concrétiser le partenariat stratégique notamment dans le domaine de la logistique.

# 02

## REPORTING ESG

---

- ▶ **Responsabilité sociétale**
- ▶ **Capital humain**
- ▶ **Mode de gouvernance**



# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

En tant que vecteur clef de la mobilité des personnes et des biens, le secteur ferroviaire s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable à l'horizon 2030, en multipliant les initiatives entreprises dans le cadre de déploiement d'une stratégie spécifique basée sur une feuille de route appropriée pour contribuer activement aux politiques publiques de mobilité durable.

Dans ce cadre, l'ONCF a procédé à la mise en œuvre des meilleures pratiques et s'appuie sur les outils fondamentaux qui garantissent une prise en compte pertinente et actualisée des enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux, piliers des ODD-2030, et de gouvernance ainsi que des attentes de ses parties prenantes en lien avec ses différentes activités.

## Réduire notre empreinte carbone, un engagement écoresponsable

Le transport ferroviaire est reconnu comme le mode le plus respectueux de l'environnement et émet le moins de gaz à effet de serre (GES) responsable de la hausse de température. Il consomme peu d'énergie fossile du fait de l'électrification de plus des 2/3 des voies du réseau ferré national (2 600 kilomètres de voies

soit 70% environ des voies du réseau ferroviaire nationale) à l'exception de l'axe oriental (Fès jusqu'à Oujda y compris le tronçon Taourirt-Nador), et constitue donc le moyen de déplacement terrestre qui répond le mieux aux impératifs du changement climatique.

Selon la 4ème Communication Nationale du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le niveau d'émission de CO<sub>2</sub> du rail représente seulement 0,04 % des émissions globales de GES du Maroc et 0,18 % des émissions du secteur de transport (pour une part de marché de près de 10% pour les voyageurs et 18% pour les marchandises). Appliqué au passager par kilomètre, ce niveau est 9 fois inférieur à celui de la voiture, 7 fois moins que l'autocar, 2 fois moins que le tramway et 28 fois moins que l'avion.

Dans l'objectif de maîtriser ses émissions de GES, l'Office réalise chaque année, et d'une façon systématique le bilan carbone de son activité. Il ressort de ce bilan réalisé entre 2019 et 2021 un gain estimé à plus de 67000 Téqu CO<sub>2</sub>, et qui est dû aux actions entreprises par l'Office dont



notamment l'effort déployé quant à l'optimisation d'appel de puissances installées des sous-stations, à l'adaptation du plan de transport et à la rationalisation du chauffage et de la climatisation dans les locaux de travail...

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



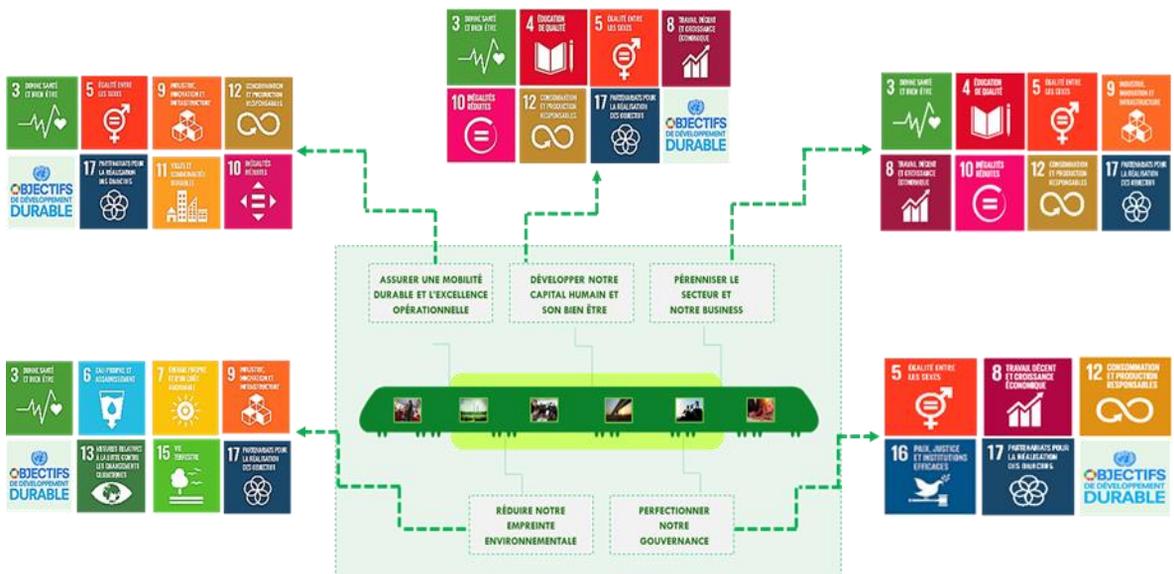
## Le développement durable, un souci constant

Durant l'année 2022 le développement durable a pris plus d'ampleur au sein de l'entreprise, avec une affirmation très claire des enjeux correspondants : dimension environnementale, sociale, économique...

Ainsi, et partant de la forte prise de conscience de l'enjeu du développement durable au niveau international et nationale conjuguée à la Vision de notre Projet Stratégique Groupe « DESTINATION 2025 » qui ambitionne de « Hisser le Groupe ONCF au rang de leader national de la mobilité durable au service des politiques publiques, qui accélère sa transformation digitale et se réinvente face à ses enjeux stratégiques », se projeter à l'horizon 2030 devient une réelle nécessité notamment pour s'aligner avec les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies et se conformer avec la trajectoire temporelle de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD).

Baptisée « Stratégie Innovante et Intégrée du Rail au service du Développement Durable à l'horizon 2030 » " SIIR DD-2030" se base sur une structure frugale et engageante traduite par: une ambition déterminée visant à « Renforcer l'ADN écoresponsable du ferroviaire en tant qu'épine dorsale de la mobilité durable au service de la prospérité socio-économique et des générations futures, répondant efficacement aux attentes de nos parties prenantes ». Elle est déclinée en cinq piliers. Les Piliers en question couvrent 25 engagements et trente objectifs qui sont matérialisés par une batterie d'actions ciblées et pragmatiques.

Ainsi, à travers l'élaboration de la SIIR – DD 2030 et de l'exercice de mise en correspondance, il révèle que notre Office contribue à 13 Objectifs des ODD 2030 parmi 17. Et sur les 5 Principes 'P' (Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat), nous s'impliquons sur les 3 P affichés et qui concerne la contribution à une population prospère, à une planète saine et à une prospérité durable ainsi qu'à des partenariats viables.



# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



## Une responsabilité sociétale engagée

L'ONCF s'engage très fortement sur les questions RSE, au point de ne plus parler de responsabilité sociétale d'entreprise, mais plutôt d'engagement sociétal d'entreprise comme le montre les différentes certifications obtenues (norme ISO 9001, ISO 14001, démarche RSE selon la norme ISO 26000...)

Pour en tirer le meilleur parti, une démarche d'harmonisation et de simplification a été instaurée pour assurer la cohérence d'ensemble en optimisant les référentiels, les procédures et les différentes notes d'orientation actuellement en vigueur, l'accélération du déploiement des différentes démarches de mise aux normes sur l'ensemble des emprises et sites cibles ONCF et le renforcement du patrimoine normatif en couvrant prochainement de nouveaux enjeux d'actualité : anticorruption, risques, achats responsables...

Considérant que son Système de Management Normatif (SMN) a atteint un niveau de maturité appréciable, l'ONCF a mené une réflexion sur la pertinence de migrer vers un système de management intégré (SMI) et harmonieux, basé sur une nouvelle cartographie des processus, en vue d'améliorer le management transversal et gagner en efficacité et en efficience.

Ainsi, il a été procédé en 2022 à la mise en œuvre SMI en s'appuyant sur une Politique baptisée « IDMAJE » et couvrant comme signalé ci-dessous les références existantes et futures relatives aux SMN, à savoir la qualité, l'environnement, l'efficacité énergétique, la sécurité de l'information, la SST ainsi que la lutte contre la corruption. L'ensemble de ces SMN vise : l'optimisation des ressources, l'harmonisation des démarches et l'amélioration de la performance. Le nom 'IDMAJE' reflète les principes et fondements de son appellation et qui va au-delà de sa signification 'intégration ou fusion' et dont chaque lettre incarne les orientations et les objectifs dudit système :

Sur le plan social, sociétal et environnemental, il y a lieu de souligner que l'Office a fortement consolidé son image d'entreprise citoyenne à travers la mise en œuvre des actions importantes et durables. Il s'agit des interventions dans le mécénat culturel et artistique, ainsi qu'à travers le sponsoring d'évènements scientifiques et sportifs. Le partenariat entre l'Office et les institutions d'enseignement supérieur s'est renforcé avec la participation de l'Office aux forums des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion.

De même, et fidèle à ses engagements écologiques, l'ONCF a poursuivi son soutien de campagne annuelle «Plages Propres», en sponsorisant en 2022 la plage municipale de Tanger située non loin du vieux port de la ville. La participation de l'ONCF a été réalisée sous le slogan « Plage sans plastique » et qui avait pour objectif la lutte contre les déchets plastiques et leurs impacts sur l'environnement marin.

Concernant le développement de son partenariat avec les organismes non gouvernementaux, l'ONCF a signé le Pacte Qualit'air initié par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en coordination avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et qui vise à accompagner les parties prenantes adhérents audit Pacte pour la lutte contre les effets du changement climatique et la contribution à la décarbonation de l'économie marocaine.

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



## Vers un mix-énergétique intelligent et durable

La baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ONCF conjuguée à la réduction de sa facture énergétique, constituent un objectif permanent et un enjeu de taille avec des aspects coût, dimension sociétale et environnementale.

L'Office s'est ainsi fixé comme objectif de réduire sa facture énergétique globale, tout en faisant évoluer son mix énergétique vers un verdissement et une décarbonation progressifs. Plusieurs actions ont été réalisées durant l'année 2022, qui entrent dans le cadre de la politique adoptée par l'ONCF relative au management de son efficacité énergétique et dont On cite notamment :

- La mise en circulation dès le 1er Janvier 2022 de la totalité des trains à grande vitesse Al Boraq à l'énergie propre éolienne et ce, en substituant 70 GWH de la consommation électrique d'origine fossile de l'Office ;
- La poursuite du chantier d'amélioration de l'efficacité énergétique en fin 2020 portant sur la conduite économique et qui a permis à travers des simulations et des essais sur

terrain de réduire la consommation énergétique des trains variant de 3% à 22% environ selon les axes ferrés et les types de trains ;

- La contribution de l'ONCF au Dialogue Stratégique Ouvert Sur l'Electrification (SODE), initié par le Global Sustainable Electricity Partnership (GSEP1)) ;
- L'enrichissement de l'arsenal documentaire permettant une meilleure maîtrise des fondamentaux du SMÉN et leurs interactions ;
- L'optimisation de la composition des trains voyageurs (nombre de voitures ou rames par train) ;
- La massification des trains marchandises, l'équipement des bâtiments ONCF par des ampoules LED économiques...

A signaler que certaines actions ont un aspect permanent et sont menées d'une façon continue : augmenter la part de l'énergie propre nécessaire à la circulation des trains, généraliser les solutions d'éclairage Led et photovoltaïques, poursuivre la conduite écoresponsable, optimiser le plan du transport ...



## Des mesures anticipatives face aux changements climatiques

L'ONCF a réalisé des études hydrologiques et hydrauliques sur l'ensemble du réseau ferroviaire, et qui ont mis en exergue l'insuffisance de capacité d'une grande partie des ouvrages hydrologiques (OH) existants, et ont projeté des OH de renforcement pour faire face à ces insuffisances. La réalisation de l'ensemble des aménagements projetés nécessite un investissement lourd. De ce fait, une hiérarchisation des zones par niveau de criticité et de vulnérabilité a été mise en place.

Outre les études précitées, l'ONCF entreprend également des actions dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes du Maroc (2021-2031), pilotée par

le Ministère de l'Intérieur et dont on cite :

- La mise en place d'un dispositif de prévention des risques d'inondations ;
- La prise en compte des risques d'inondation lors de la réalisation des projets d'investissement ;
- L'amélioration en continu par l'ONCF des moyens et procédures d'intervention et de secours, notamment en cas d'inondation ;
- L'élaboration de conventions de partenariat relatives à certains sites vulnérables avec plusieurs partenaires pour la réalisation de grands projets intégrés y compris la traversée de la voie ferrée.

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

## Emission d'obligations vertes

Dans le but de diversifier ses sources de financement et de s'aligner avec ses objectifs de développement durable, l'ONCF – en tant qu'acteur de référence au service de la mobilité durable – a lancé en juillet 2022 sa première émission obligataire verte 'Green Bonds'.

Cette opération a servi au refinancement d'une dette à hauteur de **1 Milliard de Dirhams**, levées dans le cadre du financement du projet LGV et arrivant à échéance *in fine* en juillet 2022.

Les obligations vertes de l'ONCF sont établies conformément aux Principes Applicables aux Obligations Vertes (*Green Bond Principles*, juin 2021) élaborés par l'Autorité Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA) et le Guide sur les Green, Social and Sustainability Bonds du Maroc publié par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC, juin 2018).

En recourant au marché des capitaux en *green bonds*, qui limitent l'usage des fonds au financement exclusif des projets à impact environnemental positif, l'ONCF conforte ses choix stratégiques et affirme ses engagements RSE et de développement durable.

ONCF *Green Bond* est considérée comme la 1<sup>ère</sup> émission obligataire verte dans le secteur de l'infrastructure au Maroc, 1<sup>ère</sup> du genre dans le secteur de la mobilité durable en Afrique, souscrite par des investisseurs nationaux et pour la 1<sup>ère</sup> fois un investisseur international, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement **BERD**.

## Certification verte du projet LGV

Grâce au concours de l'Agence de Développement Britannique **FSD Africa**, l'émission Green Bond de l'ONCF a fait l'objet au préalable :

- D'une évaluation externe en amont « *Second Party Opinion* » délivrée par un cabinet externe spécialisé, portant sur la conformité de l'obligation verte et couvrant les composantes suivantes :

- Conformité des Green Bonds avec les « *Climate Bonds Standard* » (V3.0) ;
- Conformité avec les critères techniques de transport à gaz carbonique ;
- Conformité avec les exigences en matière de processus et contrôle interne ;
- Conformité avec les exigences en matière de reporting en amont de l'émission.

- D'une certification de conformité aux *Climate Bonds Standards* délivrée par *Climate Bonds Initiative* **CBI**.



# CAPITAL HUMAIN

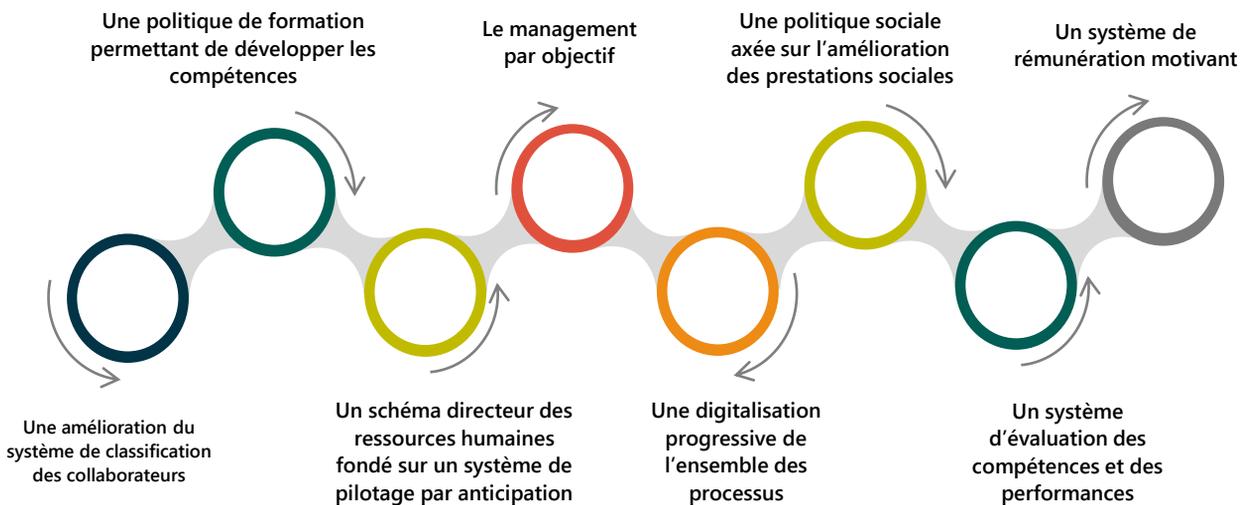
Ayant accompagné de manière efficiente, la réalisation des grands projets structurants de l'ONCF et leurs mise en exploitation, la gestion RH se veut aujourd'hui un levier important dans le développement des divers projets permettant de maximiser le profit socio-économique et de générer davantage des retombées positives sociales et sociétales.

Cet accompagnement a nécessité une professionnalisation de tous les acteurs intervenants dans les différents processus de production et une modernisation des outils de travail, sans pour autant, omettre les valeurs qui ont fait la fierté des cheminots et renforcent leur identité et leur sentiment d'appartenance à savoir :

sécurité, engagement, transparence, rigueur et excellence.

La politique de gestion des ressources humaines donne aux collaborateurs une visibilité en termes de droits et responsabilités et en termes d'évolution de carrière et de rémunération. Elle est fondée sur un mode participatif de management sous-tendu par une culture de la performance durable.

Cette politique est basée sur :



# CAPITAL HUMAIN



## Recrutement: Outil clé pour accompagner l'évolution des métiers

La sélection des candidats est effectuée conformément à la procédure de recrutement objet de la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 24 octobre 2012 et ce, en respect des principes de la transparence, du mérite et de l'égalité des chances. Le déroulement du processus de recrutement est comme suit :

**L'existence réelle du besoin en recrutement :** les besoins en recrutement sont définis et consolidés dans le cadre de l'étude du schéma directeur des ressources humaines. Cette étude relate avec détails l'évolution des ressources humaines par rapport aux besoins, et propose un plan d'action à moyen terme, à mettre en œuvre pour équilibrer les besoins en ressources humaines.

**La recherche de meilleures compétences :** L'ONCF a confié cette tâche à un cabinet de recrutement externe qui, de par son expérience, sa notoriété et les outils de sélection dont il dispose, fournit les meilleures compétences existant sur le marché et répondant au besoin exprimé.

**La transparence dans le recrutement :** Tous les recrutements à l'ONCF sont réalisés moyennant un concours ouverts à l'ensemble des candidats éligibles aux conditions du poste. La réalisation du concours est effectuée par un cabinet externe de recrutement dans le cadre d'un marché de prestation.



## Formation: Principal levier pour le développement des compétences des collaborateurs

Au sein de l'ONCF, la gestion des compétences à travers la formation, constitue un levier de taille pour le développement des compétences de ses collaborateurs, un axe fort de la politique RH qui vise à la fois de:

- ✓ Consolider l'existant en améliorant la qualité des formations et concrétiser l'impact de ces dernières sur le rendement au travail;
- ✓ Accompagner le changement, répondre aux besoins des clients internes et développer les talents;
- ✓ Préparer l'avenir, en renforçant les compétences cœur de métier ferroviaire en capitalisant sur l'expertise technique, et en développant la coopération avec les entreprises et réseaux ferrés africains.



4548  
Participants



45 600  
Journées Participants



168  
Cours



6%  
Budget formation/  
Masse salariale

# CAPITAL HUMAIN



## Système de classification et rémunération:

Gage d'équité et de rétribution de la performance

Soucieux de développer la culture d'entreprise à travers un fort sentiment d'appartenance et une adhésion volontaire et massive au projet d'entreprise, un système de rémunération a été mis en application pour améliorer, d'année en année, la situation matérielle et morale de l'ensemble des collaborateurs du rail. Le système de rémunération est lié à la nouvelle classification. Il est basé désormais sur la fonction et sur les classes de fonction. Ceci permet à l'entreprise de mieux valoriser le facteur humain et lui offrir une gestion de carrière transparente et un mode de rémunération plus équitable, motivant et compétitif.

Il favorise la compétition et rétribue les efforts en fonction des résultats de l'entreprise et de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs lesquels sont actés dans un contrat d'objectifs. Ainsi, l'ensemble du personnel est évalué annuellement sur la base d'une appréciation formalisée selon des critères bien définis. Sur la base de cette évaluation, le salaire de chaque collaborateur peut évoluer annuellement par le moyen de la « majoration d'encouragement individuelle » et une prime d'intéressement calculée sur la base des résultats de l'entreprise, est répartie sur les collaborateurs qui contribuent à la réalisation de ces résultats.



## Parcours professionnels: Pilier de la fidélisation et de la motivation des collaborateurs

L'ONCF est doté d'une cartographie de parcours professionnels au sein de chaque filière permettant aux collaborateurs d'évoluer d'une fonction à une autre, et/ou d'une classe à une autre. Cette cartographie prévoit deux types d'évolutions :

- ✓ Changement de fonction et de filière : mobilité horizontale vers une nouvelle filière dans la même classe.
- ✓ Changement de fonction au sein de la même filière : mobilité verticale vers une fonction et classe supérieure envisageable selon les compétences du collaborateur, sa performance et les besoins du schéma directeur RH. L'objectif est de permettre à chaque collaborateur d'être proactif sur sa trajectoire professionnelle, et permettre aussi à chaque manager d'aider ses collaborateurs à construire leurs parcours professionnels et développer leurs compétences pour évoluer..



## Politique sociale: Outil clé pour l'épanouissement des collaborateurs

- La politique sociale de l'ONCF vise essentiellement : ✓
- ✓ L'amélioration de l'accès aux soins en matière de couverture médicale;
  - ✓ Le renforcement de l'accès à la propriété avec diversification des options d'acquisition; ✓
- Le développement et la promotion des prestations de loisir à travers la rénovation des centres d'estivage et colonies de vacances;
- La promotion de bonnes conditions de travail à travers une politique santé et sécurité au milieu de travail.

# CAPITAL HUMAIN



## Etat des effectifs par fonction, par ancienneté et par âge

Catégories	2020		2021		2022	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dirigeants, managers & Cadres	1086	16%	1099	16%	1192	17%
Maîtrise & Encadrement intermédiaire	2352	34%	2397	35%	2608	38%
Techniciens	3602	50%	3423	49%	3082	45%
<b>Total</b>	<b>7040</b>		<b>6919</b>		<b>6882</b>	
Taux d'encadrement	15%		16%		17%	

Effectif par ancienneté	2020		2021		2022	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A < 15 ans	3096	44%	3354	49%	2926	43%
15 ans < A > 25 ans	66	1%	174	2%	264	4%
A > 25 ans	3878	55%	3391	49%	3692	54%
<b>Total</b>	<b>7040</b>		<b>6919</b>		<b>6882</b>	

Effectif par tranche d'âge	2020	2021	2022	Genre	2020	2021	2022
	Moins de 40 ans	3104	3432		3812	F	477
De 41 à 50 ans	598	475	395	M	6563	6406	6345
Plus de 51 ans	3338	3012	2675	<b>Total</b>	<b>7040</b>	<b>6919</b>	<b>6882</b>
<b>Total</b>	<b>7040</b>	<b>6919</b>	<b>6882</b>				

Recrutement	Cadre	Maitrise	Exécution	Total
2020	2	35	196	233
2021	101	53	280	434
2022	133	77	405	615

### Nombre de recrutements et départs sur l'année 2022.

→ Recrutement: **615** Collaborateurs

→ Départ : **612** collaborateurs

Départ	Cadre	Maitrise	Exécution	Total
2020	103	165	256	524
2021	92	168	298	558
2022	110	191	311	612

# CAPITAL HUMAIN

## Budget de formation et nombre de participants pour le compte de l'année 2022.

→ Budget de la formation : **6%** de la Masse Salariale.

→ Nombre de participants : **45 600** journées participants pour **4548** participants

Domaine Fonction	2022
Production trains et circulation	942
Maintenance infrastructure	850
Maintenance matériel	415
Commercial	192
Ressources humaines	727
Comptabilité finances et gestion	50
Stratégie	6
Achats & appro	30
Système d'information	141
Communication	7
Information de pilotage	4
Logistique	93
Sécurité	1083
Valorisation du patrimoine	8
<b>TOTAL</b>	<b>4548</b>

	2020	2021	2022
Représentants du personnel	128	105	105

	2020	2021	2022
Nombre d'accidents de travail	61	84	80

# MODE DE GOUVERNANCE

## Vers les meilleures pratiques de bonne gouvernance

Le Dahir n°1-63-225 du 1383 (5 août 1963) portant création de l'ONCF a fait l'objet de deux modifications à travers le Dahir n° 1-70-18 du 21 jourada 1390 (25 juillet 1970) et le Dahir portant loi n°1-73-202 du 8 hijra 1393 (2 janvier 1974).

D'après l'article 3 du Dahir portant création de l'ONCF, celui-ci est administré par un Conseil d'Administration et géré par un Directeur Général. La composition du Conseil d'administration de l'ONCF est régie par le Dahir précité.

### Dispositions statutaires

Selon l'**Article 4** du dahir de création de l'ONCF, le Conseil d'Administration comprend :

- Le Ministre du Transport et de la Logistique, Président ;
- Un représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Un représentant du Ministre de l'Intérieur;
- Un représentant du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime;
- Un représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique;
- Un représentant du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- Un représentant du Ministre du Tourisme ;
- Un représentant du Haut-commissariat au Plan ;
- Le secrétaire général du Ministère du Transport et de la Logistique, auquel est dévolue la présidence du Conseil d'Administration en cas d'absence ou d'empêchement du Ministre.

L'**Article 5** précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que la bonne marche de l'entreprise l'exige et au moins une fois par trimestre. Il délibère valablement lorsque trois de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

L'**Article 6** indique que « sous réserve de l'application de la législation et de la réglementation conférant des pouvoirs d'approbation ou de visa à d'autres autorités, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne administration de l'Office ». A cet effet, il délibère sur toutes les problématiques concernant l'Office et notamment :

- il arrête les programmes d'investissement de l'Office ;
- il arrête le budget et les comptes ;
- il autorise le Directeur Général à contracter des emprunts ;
- il approuve les projets et marchés dont le montant dépasse trois cent MDH;
- il décide de tous achats, ventes, échanges, acquisitions et aliénations de biens, meubles ou immeubles, lorsque le montant de l'opération dépasse dix millions de Dirhams;
- il nomme le personnel occupant des emplois supérieurs ;
- il propose le taux des tarifs soumis à homologation ;
- il détermine l'emploi des fonds disponibles et le placement des réserves.

# MODE DE GOUVERNANCE



## L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez l'Office

Selon l'Article 4 du dahir le Conseil d'Administration de l'ONCF est composé de son Président et de 6 administrateurs. La représentativité féminine dans la session du CA du 30/06/22 est à hauteur de 28%, s'inscrivant dans la moyenne des émetteurs.

### Contrôle de l'État

Depuis sa création et jusqu'en novembre 2003, l'ONCF était soumis à un contrôle financier de l'État régi par le Dahir n° 1-59-271 du 14 avril 1960. Ce contrôle s'étendait à toutes les opérations susceptibles d'avoir une répercussion financière directe ou indirecte.

Ce Dahir a été abrogé et remplacé par le Dahir n° 1-03-195 du 11 novembre 2003 portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les Entreprises Publiques et autres Organismes.

Le Nouveau Dahir arrête les différents types de contrôle auxquels sont soumises les Entreprises Publiques et autres organismes. Ainsi, suite à la sortie du Décret n° 2-06-175 du 28 mars 2006, l'ONCF fait partie de la liste des Établissements Publics soumis au contrôle d'accompagnement. Suite à sa décision en date du 27 avril 2006, le Ministère de l'Économie et des Finances a fixé la date d'entrée en vigueur du contrôle d'accompagnement pour l'ONCF à partir du 2 mai 2006.



Le **Conseil d'Administration** supervise les actions menées par le Groupe ONCF afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Conseil d'Administration de l'ONCF s'est réuni deux fois courant l'année 2022, lors des sessions du 28 janvier consacré à l'approbation des budgets 2022, et du 30 juin pour l'arrêté des comptes 2021. Tout en se

conformant aux dispositions du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et des Établissements Publics, le mode de gouvernance de l'ONCF vise à optimiser la gestion globale de l'entreprise avec plusieurs comités mis en place et qui se réunissent régulièrement

# MODE DE GOUVERNANCE



## L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez l'Office

### Comité d'Audit et de Gouvernance :

Le Comité d'Audit et de Gouvernance accompagne le management de l'ONCF à travers son orientation et le contrôle des risques encourus. Ainsi, le Comité d'Audit et de Gouvernance contribue à :

- la pertinence de l'information financière et comptable, des indicateurs de performance, du budget et des données prévisionnelles ;
- la fiabilité des processus de gestion des risques organisationnels, fiscaux et juridiques ;
- l'efficacité du système d'audit interne et externe et de gestion des risques.

Les attributions de ce Comité sont élargies afin de hisser l'ONCF vers les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique. Il se compose comme suit :

- Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances: Président du Comité d'Audit et Gouvernance;
- Contrôleur d'État de l'ONCF: Membre du Comité d'Audit et Gouvernance;
- Représentant du Ministère du Transport et de la Logistique;
- Représentants de l'ONCF;

Le Comité d'Audit et de Gouvernance rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'ONCF de l'exercice de ses missions en lui adressant un rapport après chaque intervention sur l'évolution de la maîtrise des risques organisationnels et financiers ainsi que ses recommandations.

En 2022, ce comité s'est réuni 6 fois et a traité principalement les points suivants :

- L'activité audit interne ;
- Les comptes 2022 et les budgets 2023 ;
- Les dettes fournisseurs et des délais de paiement;
- La digitalisation et de dématérialisation du processus achat

### Comité des Investissements :

En respect du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, le Conseil d'Administration de l'ONCF, en date du 13 Novembre 2012, a décidé de créer un « Comité des Investissements » chargé d'examiner la stratégie d'investissement de l'Office et sa cohérence avec la politique nationale en matière de transports et de la logistique ainsi que d'étudier les sujets d'investissements stratégiques. Ce comité des Investissements est une émanation du Conseil d'Administration et il est composé de:

- Représentant du Ministère du Transport et de la Logistique: Président du Comité des Investissements ;
- Contrôleur d'Etat de l'ONCF: Membre du Comité des Investissements ;
- Deux Représentants du Ministère de l'Économie et des Finances: Membres du Comité des Investissements ;
- Représentants de l'ONCF.

Les membres du Comité des Investissements sont nommés par le Conseil d'Administration en dehors des administrateurs dirigeants et du personnel de l'Office.

En 2022, ce comité a tenu 2 réunions pour traiter principalement les points suivants :

- Les budgets 2023 ;
- Le programme d'investissement 2021-2025 ;
- L'avancement des chantiers du Protocole d'Accord Etat-ONCF de Juillet 2019 ;
- Les projets de développement.

# MODE DE GOUVERNANCE

---

## Instances internes de pilotage

Conformément aux recommandations du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des Entreprises et Établissements Publics (EEP), les instances internes de pilotage constituent des organes clefs dans le processus de management de l'Office. Sous la présidence du Directeur Général, ces instances veillent à la mise en œuvre, dans les conditions optimales possibles, de la stratégie de développement arrêtée et à la prise d'actions jugées pertinentes pour adapter au mieux son action à l'évolution de son contexte, créer de la valeur et améliorer la viabilité et l'efficacité de l'entreprise.

- **Comité Exécutif**

Étant donné que l'ONCF est un EPIC, le Comité exécutif se charge, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement dans le secteur du transport et de la logistique, de définir les orientations stratégiques, d'anticiper, ajuster et réévaluer les objectifs, tout en intégrant les données de l'environnement. Il est également chargé de la préparation des décisions qui seront soumises par la suite au Conseil d'Administration.

- **Comités thématiques**

Ces comités sont chargés du pilotage et du suivi de thématiques jugées importantes dans le cadre du développement de l'Office, telles que la sécurité, l'environnement, la qualité, le suivi des activités et tout sujet d'actualité en lien avec le métier du ferroviaire. Ces comités tiennent généralement leurs réunions de travail sous la présidence du Directeur Général et en présence des entités concernées.

03

# Comptes sociaux

Au 31 décembre 2022

# 4.1 Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF		2022			2021
		BRUT	AMORT ET PROVIS	NET	NET
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS</b>	<b>1 031 178 359,56</b>	<b>606 285 731,95</b>	<b>424 892 627,61</b>	<b>580 022 754,26</b>
	. Frais préliminaires				
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 031 178 359,56	606 285 731,95	424 892 627,61	580 022 754,26
	. Primes de remboursement des obligations				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>710 497 758,78</b>	<b>600 663 246,39</b>	<b>109 834 512,39</b>	<b>136 382 592,29</b>
	. Immob. en recherche et développement	68 759 237,25	68 759 237,25		
	. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	548 013 981,02	447 663 064,32	100 350 916,70	128 498 297,82
	. Fonds commercial				
	. Autres immobilisations incorporelles	93 724 540,51	84 240 944,82	9 483 595,69	7 884 294,47
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>86 338 593 987,92</b>	<b>25 940 174 156,30</b>	<b>60 398 419 831,62</b>	<b>60 887 515 737,90</b>
	. Terrains	2 684 084 821,01	22 583 884,62	2 661 500 936,39	2 264 315 475,27
	. Constructions	46 927 862 057,90	9 064 025 620,96	37 863 836 436,94	37 938 707 097,23
	. Installations techniques matériel et outillage	15 737 229 973,58	6 408 272 233,44	9 328 957 740,14	9 688 086 660,25
	. Matériel de transport	18 009 155 755,80	9 916 934 007,78	8 092 221 748,02	8 570 846 550,40
	. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	590 633 823,50	528 358 409,50	62 275 414,00	71 736 475,28
. Autres immobilisations corporelles					
. Immobilisations corporelles en cours	2 389 627 556,13		2 389 627 556,13	2 353 823 479,47	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 832 694 731,77</b>	<b>12 977 731,28</b>	<b>7 819 717 000,49</b>	<b>7 918 090 462,00</b>	
. Prêts immobilisés	3 391 175,38	879 386,78	2 511 788,60	2 547 392,95	
. Autres créances financières	7 490 422 080,47	6 669 337,50	7 483 752 742,97	7 606 414 654,05	
. Titres de participation	338 881 475,92	5 429 007,00	333 452 468,92	309 128 415,00	
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>	<b>909 708 589,81</b>		<b>909 708 589,81</b>	<b>13 332 211,90</b>	
. Diminution des créances immobilisées					
. Augmentation des dettes de financement	909 708 589,81		909 708 589,81	13 332 211,90	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>96 822 673 427,84</b>	<b>27 160 100 865,92</b>	<b>69 662 572 561,92</b>	<b>69 535 343 758,35</b>	
A C T I F  C I R C U L A N T	<b>STOCKS</b>	<b>914 756 974,85</b>	<b>130 308 823,24</b>	<b>784 448 151,61</b>	<b>730 296 206,38</b>
	. Marchandises				
	. Matières et fournitures consommables	815 662 516,18	127 461 725,21	688 200 790,97	660 913 297,66
	. Produits en cours	9 440 260,38		9 440 260,38	9 281 623,29
	. Produits intermédiaires et produits résiduels	89 459 588,59	2 847 098,03	86 612 490,56	59 906 675,73
	. Produits finis	194 609,70		194 609,70	194 609,70
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 055 980 611,38</b>	<b>539 563 072,94</b>	<b>2 516 417 538,44</b>	<b>3 842 588 435,98</b>
	. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 781 469,97	8 813 875,50	9 967 594,47	10 440 209,93
	. Clients et comptes rattachés	944 553 927,30	178 496 964,59	766 056 962,71	493 591 010,16
	. Personnel	4 345 277,38	553 325,08	3 791 952,30	4 362 527,13
	. Etat	1 494 950 399,06		1 494 950 399,06	2 964 289 310,63
	. Autres débiteurs	593 349 537,67	351 698 907,77	241 650 629,90	369 905 378,13
	. Comptes de régularis. Actif				
	<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT</b>				<b>51 929 942,50</b>
	<b>ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants)</b>	<b>20 289 125,24</b>		<b>20 289 125,24</b>	<b>796 987,14</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 991 026 711,47</b>	<b>669 871 896,18</b>	<b>3 321 154 815,29</b>	<b>4 625 611 572,00</b>	
T R E S O R E R I E	<b>TRESORERIE</b>	<b>225 243 715,32</b>		<b>225 243 715,32</b>	<b>552 769 468,58</b>
	. Chèques et valeurs à encaisser				
	. Banques, T.G. et C.C.P	171 512 661,75		171 512 661,75	503 861 849,93
	. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	53 731 053,57		53 731 053,57	48 907 618,65
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>101 038 943 854,63</b>	<b>27 829 972 762,10</b>	<b>73 208 971 092,53</b>	<b>74 713 724 798,93</b>	

# 4.1 Bilan au 31 décembre 2022

PASSIF		2022	2021	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23 043 253 724,74</b>	<b>25 517 612 859,94</b>	
. Capital social (*)		42 878 679 784,91	42 698 679 784,91	
. moins: actionnaires, capital souscrit non appelé Capital appelé dont verse...				
. Primes d'émission, de fusion, d'apport				
. Ecart de réévaluation				
. Réserve légale				
. Autres réserves		49 868 720,50	49 868 720,50	
. Report à nouveau créditeur (2)				
. Report à nouveau		-17 230 935 645,47	-15 564 436 648,63	
. Résultats nets en instance d'affectation créditeur (2)				
. Resultats nets en instance d'affectation				
. Résultat net de l'exercice créditeur (2)				
. Résultat net de l'exercice		-2 654 359 135,20	-1 666 498 996,84	
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>		<b>199 725 572,47</b>	<b>397 649 262,12</b>	
. Subventions d'investissement		199 725 572,47	397 649 262,12	
. Provisions réglementées				
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>		<b>43 472 407 685,64</b>	<b>42 081 876 185,21</b>	
. Emprunts obligataires		12 004 269 999,03	11 134 566 665,77	
. Autres dettes de financement		31 468 137 686,61	30 947 309 519,44	
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES&amp;CHARGES</b>		<b>1 054 524 812,90</b>	<b>162 398 041,66</b>	
. Provisions pour risques		962 245 396,67	70 118 625,43	
. Provisions pour charges		92 279 416,23	92 279 416,23	
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		<b>18 959 134,22</b>	<b>944 339 061,81</b>	
. Augmentation des créances immobilisées				
. Diminution des dettes de financement		18 959 134,22	944 339 061,81	
<b>TOTAL FINANCEMENT PERMANENT</b>		<b>67 788 870 929,97</b>	<b>69 103 875 410,74</b>	
C I R C U L A N T	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>3 232 194 774,89</b>	<b>3 282 605 096,25</b>	
	. Fournisseurs et comptes rattachés		2 214 132 751,01	2 208 533 166,37
	. Clients créditeurs, avances et acomptes		43 475 935,07	36 615 728,32
	. Personnel		187 699 097,54	152 181 484,88
	. Organismes sociaux		25 334 351,49	17 207 332,68
	. Etat		112 405 809,08	78 654 464,13
	. Comptes d'associés			
	. Autres créanciers		258 328 077,36	423 173 127,67
	. Comptes de régularisation - passif		390 818 753,34	366 239 792,20
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES&amp;CHARGES</b>		<b>69 325 863,24</b>	<b>48 819 243,55</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants)</b>		<b>16 340 553,51</b>	<b>12 046 804,29</b>	
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>3 317 861 191,64</b>	<b>3 343 471 144,09</b>	
T R E S O R E R I E	<b>TRESORERIE</b>	<b>2 102 238 970,92</b>	<b>2 266 378 244,10</b>	
	. Crédits d'escompte			
	. Crédits de trésorerie		1 650 000 000,00	2 050 000 000,00
	. Banques (soldes créditeurs)		452 238 970,92	216 378 244,10
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>2 102 238 970,92</b>	<b>2 266 378 244,10</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>73 208 971 092,53</b>	<b>74 713 724 798,93</b>	

(\*) Dont :

. Capital (Article 10 du Dahir N° 163.225 du 6.8.63)

32 437 300,53

32 437 300,53

. Dotations en capital de l'Etat

42 846 242 484,38

42 666 242 484,38

# 4.2 Compte de Produits et Charges au 31 Décembre 2022

		OPERATIONS		TOTAUX AU	TOTAUX AU
		Propres à l'Exercice ( 1 )	Exercices Précédents ( 2 )	31/12/22 ( 3 ) = ( 1 ) + ( 2 )	31/12/21
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	-Ventes de marchandises (en l'état)				
	-Ventes de biens et services produits	4 113 013 283,18		4 113 013 283,18	3 628 599 576,06
	Chiffre d'affaires				
	-Variation des stocks de produits	29 711 549,95		29 711 549,95	-30 272 481,33
	-Immobilisations produites pour soi-même	77 822 243,88		77 822 243,88	96 785 690,38
	-Autres produits d'exploitation	713 320,96		713 320,96	1 047 775,88
	-Reprises d'exploitation, transfert de charges	72 867 476,34		72 867 476,34	43 666 172,54
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 294 127 874,31</b>	<b>0,00</b>	<b>4 294 127 874,31</b>	<b>3 739 826 733,53</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
-Achats revendus de marchandises			0,00	685 439,78	
-Achats consommés de matières et fournitures	1 105 755 220,95	171 204,69	1 105 926 425,64	1 030 225 241,47	
-Autres charges externes	569 069 704,47	2 827,05	569 072 531,52	539 898 395,43	
-Impôts et taxes	22 117 927,56		22 117 927,56	22 042 416,23	
-Charges de personnel	1 121 346 341,48		1 121 346 341,48	1 083 983 455,30	
-Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	0,00	
-Dotations d'exploitation	2 104 791 977,01		2 104 791 977,01	2 224 495 497,01	
<b>TOTAL II</b>	<b>4 923 081 171,47</b>	<b>174 031,74</b>	<b>4 923 255 203,21</b>	<b>4 901 330 445,22</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II ) Report</b>			<b>-629 127 328,90</b>	<b>-1 161 503 711,69</b>	

# 4.2 Compte de Produits et Charges au 31 Décembre 2022

F I N A N C I E R	<b>IV</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
		-Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
		-Gains de change	29 495 067,59		29 495 067,59	62 570 527,77
		-Interêts et autres produits financiers	125 151 806,08		125 151 806,08	89 834 355,91
		-Reprises financières, transferts de charges	8 325 466,49		8 325 466,49	2 356 934,61
		<b>TOTAL IV</b>	<b>162 972 340,16</b>	<b>0</b>	<b>162 972 340,16</b>	<b>154 761 818,29</b>
V	<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
		-Charges d'interêts	1 277 505 187,52		1 277 505 187,52	1 317 607 241,61
		-Pertes de change	60 745 213,53		60 745 213,53	8 591 386,02
		-Autres charges financières	0,00		0,00	0,00
		-Dotations financières	1 010 828 511,99		1 010 828 511,99	130 326 480,15
		<b>TOTAL V</b>	<b>2 349 078 913,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 349 078 913,04</b>	<b>1 456 525 107,78</b>
	<b>VI</b>	<b>RESULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>			<b>-2 186 106 572,88</b>	<b>-1 301 763 289,49</b>
	<b>VI</b>	<b>RESULTAT COURANT ( III + VI )</b>			<b>-2 815 233 901,78</b>	<b>-2 463 267 001,18</b>
N O N C O U R A N T	<b>VI</b>	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
		-Produits des Cessions d'immobilisations	19 907 208,69		19 907 208,69	1 417 337 708,33
		-Reprises sur subventions d'investissement	306 923 689,65		306 923 689,65	293 439 130,31
		-Autres produits non courants	15 732 316,17		15 732 316,17	69 227 803,12
		-Reprises non courantes, transferts de charges	780 425,90		780 425,90	3 677 600,47
		<b>TOTAL VIII</b>	<b>343 343 640,41</b>	<b>0,00</b>	<b>343 343 640,41</b>	<b>1 783 682 242,23</b>
U R A N T	<b>IX</b>	<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
		-Valeur nette d'amort. des immobilisations cédées	7 271 902,41	0,00	7 271 902,41	723 548 636,32
			0,00	0,00	0,00	0,00
		-Autres charges non courantes	24 901 434,97	0,00	24 901 434,97	58 660 649,30
		-Dotations non courantes	124 590 900,45	0,00	124 590 900,45	181 597 270,27
		<b>TOTAL IX</b>	<b>156 764 237,83</b>	<b>0,00</b>	<b>156 764 237,83</b>	<b>963 806 555,89</b>
	<b>X</b>	<b>RESULTAT NON COURANT ( VIII - IX )</b>			<b>186 579 402,58</b>	<b>819 875 686,34</b>
	<b>XI</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS ( VII + X )</b>			<b>-2 628 654 499,20</b>	<b>-1 643 391 314,84</b>
	<b>XI</b>	Impôts sur les résultats	25 704 636,00	0,00	25 704 636,00	23 107 682,00
	<b>XI</b>	<b>RESULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>-2 654 359 135,20</b>	<b>-1 666 498 996,84</b>
	<b>XI</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>			<b>4 800 443 854,88</b>	<b>5 678 270 794,05</b>
	<b>X</b>	<b>TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XII )</b>			<b>7 454 802 990,08</b>	<b>7 344 769 790,89</b>
	<b>X</b>	<b>RESULTAT NET</b>			<b>-2 654 359 135,20</b>	<b>-1 666 498 996,84</b>

# 4.3 États de soldes de gestion au 31 décembre 2022

## I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS AU 31/12/2022

		2022	2021
1	+		
2	-		685 439,78
I	=		<b>-685 439,78</b>
II	+	<b>4 220 547 077,01</b>	<b>3 695 112 785,11</b>
3		4 113 013 283,18	3 628 599 576,06
4		29 711 549,95	-30 272 481,33
5		77 822 243,88	96 785 690,38
III	-	<b>1 674 998 957,16</b>	<b>1 570 123 636,90</b>
6		1 105 926 425,64	1 030 225 241,47
7		569 072 531,52	539 898 395,43
IV	=	<b>2 545 548 119,85</b>	<b>2 124 303 708,43</b>
8	+		
9	-	22 117 927,56	22 042 416,23
10	-	1 121 346 341,48	1 083 983 455,30
		1 402 083 850,81	1 018 277 836,90
V	=	<b>1 402 083 850,81</b>	<b>1 018 277 836,90</b>
11	+	713 320,96	1 047 775,88
12	-		
13	+	72 867 476,34	43 666 172,54
14	-	2 104 791 977,01	2 224 495 497,01
VI	=	<b>-629 127 328,90</b>	<b>-1 161 503 711,69</b>
VII	+	<b>-2 186 106 572,88</b>	<b>-1 301 763 289,49</b>
VIII	=	<b>-2 815 233 901,78</b>	<b>-2 463 267 001,18</b>
IX	+	<b>186 579 402,58</b>	<b>819 875 686,34</b>
15	-	25 704 636,00	23 107 682,00
X	=	<b>-2 654 359 135,20</b>	<b>-1 666 498 996,84</b>

## II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

		2022	2021
1		-2 654 359 135,20	-1 666 498 996,84
2	+	2 028 275 067,87	2 022 173 751,00
3	+	990 609 887,09	130 072 431,34
4	+	118 660 853,73	175 667 215,09
5	-	50 000,00	600 000,00
6	-		
7	-	306 923 689,65	297 116 730,78
8	-	19 907 208,69	1 417 337 708,33
9	+	7 271 902,41	723 548 636,32
I	=	<b>163 577 677,56</b>	<b>-330 091 402,20</b>
10	-		
II	=	<b>163 577 677,56</b>	<b>-330 091 402,20</b>

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) y compris les reprises sur subventions d'investissement.

# 4.4 Tableau de financement au 31 décembre 2022

## I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice a	Exercice prec. b	Variation a - b	
			Emplois	Ressources
1. Financement Permanent	67 788 870 929,97	69 103 875 410,74	1 315 004 480,77	
2. Actif immobilisé	69 662 572 561,92	69 535 343 758,35	127 228 803,57	
<b>FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)</b>	<b>-1 873 701 631,95</b>	<b>-431 468 347,61</b>	<b>1 442 233 284,34</b>	
4. Actif circulant	3 321 154 815,29	4 625 611 572,00		1 304 456 756,71
5. Passif circulant	3 317 861 191,64	3 343 471 144,09	25 609 952,45	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)</b>	<b>3 293 623,65</b>	<b>1 282 140 427,91</b>		<b>1 278 846 804,26</b>
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)</b>	<b>-1 876 995 255,60</b>	<b>-1 713 608 775,52</b>		<b>163 386 480,08</b>

## II-EMPLOIS ET RESSOURCES

I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	2022		2021	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>163 577 677,56</b>		<b>-330 091 402,20</b>
. Capacité d'autofinancement		163 577 677,56		-330 091 402,20
. Distributions de bénéfices				
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>1 612 791 714,59</b>		<b>2 256 806 802,09</b>
. Cessions et réduction d'immobilisations incorporelles				46 900 000,00
. Cessions et réduction d'immobilisations corporelles		19 907 208,69		1 361 245 977,33
. Réduction d'immobilisations				
. Cessions et réduction d'immobilisations financières				9 191 731,00
. Récupérations sur créances immobilisées		1 592 884 505,90		839 469 093,76
<b>AUGMENTAT. DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)</b>		<b>289 000 000,00</b>		<b>5 018 881 799,15</b>
. Dotation en capital		180 000 000,00		4 973 881 799,15
. Autres capitaux propres et assimilés		109 000 000,00		45 000 000,00
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>		<b>4 663 472 339,82</b>		<b>3 616 534 050,59</b>
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>6 728 841 731,97</b>		<b>10 562 131 249,63</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTAT. D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>2 924 685 808,47</b>		<b>6 281 892 646,67</b>	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	27 417 214,25		28 681 121,42	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 402 757 549,83		1 437 846 828,55	
. Acquisitions d'immobilisations financières	24 324 053,92		16 493 400,00	
. Augmentation des créances immobilisées	1 470 186 990,47		4 798 871 296,70	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>5 094 697 144,89</b>		<b>4 319 584 346,77</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>151 692 062,95</b>		<b>230 185 116,70</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>8 171 075 016,31</b>		<b>10 831 662 110,14</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>		<b>1 278 846 804,26</b>	<b>244 970 887,64</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>163 386 480,08</b>		<b>514 501 748,15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 171 075 016,31</b>	<b>8 171 075 016,31</b>	<b>11 076 632 997,78</b>	<b>11 076 632 997,78</b>

## 4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2022

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES A L'ONCF AU 31-12-2022

### I - ACTIF IMMOBILISE

#### A - EVALUATION A L'ENTREE

##### 1- Immobilisations en non-valeur:

Les emplois en non-valeur correspondent essentiellement aux charges à répartir sur plusieurs exercices, ils comprennent :

##### a- Commissions de garantie de l'Etat sur les emprunts extérieurs :

Les commissions de garantie de l'Etat, liées aux emprunts extérieurs contractés par l'Office, pour un montant brut de 341 millions de Dirhams au 31/12/2022 sont inscrites en charges à répartir sur plusieurs exercices et amorties sur 5 ans sous forme de dotations financières.

**b- Autres charges à répartir sur plusieurs exercices :** Les autres charges à répartir sur plusieurs exercices, composées principalement :

a- des frais d'organisation et d'études à caractère général, sont étalés sur 5 ans au maximum.

b- des dépenses engagées par l'ONCF dans le cadre des conventions de partenariat ONCF/Collectivités Territoriales pour réaliser des ouvrages d'art, dont les collectivités territoriales sont propriétaires, (ponts routes; passerelles pour piétons ; etc.).

Ces ouvrages d'art sont destinés à être transférés, à titre gratuit, aux collectivités territoriales. Ces dernières doivent assumer, ultérieurement, la responsabilité de leur maintien en bon état selon les normes prescrites par la réglementation en vigueur : maintenance, entretien, réparation, réhabilitation...

Ces dépenses sont inscrites en « immobilisation en non-valeurs » car la réalisation de ces ouvrages contribue à l'amélioration des performances de l'Office en termes de sécurité des voyageurs, de baisse des accidents, de fluidité du trafic et même d'image commerciale de l'entreprise.

Par conséquent, ces ouvrages constituent des investissements qui profitent aux exercices futurs et répondent à la condition justifiant l'immobilisation en non-valeurs de la charge correspondante au compte 2128 « Autres charges à répartir sur plusieurs exercices ».

Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans et comme il s'agit de dépenses non liées au cycle d'exploitation, les dotations aux amortissements sont imputées en « dotations non courantes ».

Le caractère non courant est également justifié par le fait que ces charges ne relèvent pas de l'activité ordinaire de l'ONCF vu qu'elles n'ont pas un caractère récurrent.

Les reprises sur subventions reçues des collectivités territoriales au titre de ces ouvrages sont enregistrées parmi les produits non courants.

## 4.5 Etat des informations Complémentaires

### ETIC au 31 décembre 2022

#### 2- Immobilisations incorporelles et corporelles:

##### 2.1. Evaluation des investissements

Les investissements sont évalués en comptabilité générale et analytique :

- à leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation.
- à leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation.

##### 2.2. Immobilisations obtenues en « crédit-bail »

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'investissement et pour faire face aux besoins en matériel roulant destiné au transport Voyageurs et Fret, l'ONCF a conclu des contrats d'acquisition du matériel roulant. Certains contrats, ayant fait l'objet d'un financement par leasing, ont été transférés à la société de leasing. De ce fait, les immobilisations y afférentes ne font pas partie de l'actif immobilisé de l'Office et les écritures comptables du financement par leasing sont passées conformément au CGNC.

#### 3- Immobilisations financières :

Les prêts immobilisés représentent principalement les prêts consentis au personnel pour l'acquisition ou la construction de logements. Ces prêts sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale. Les autres créances financières représentent principalement :

- les dotations et créances à recevoir de l'Etat ;
- le don à recevoir du Gouvernement Français ;
- les créances rattachées aux sociétés en participations de l'ONCF.

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leurs prix d'achat

#### B - CORRECTIONS DE VALEUR

##### 1- Taux et durées d'amortissement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées variant en fonction des catégories d'immobilisations. Les taux d'amortissement utilisés correspondent à ceux préconisées par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC).

Les réhabilitations du matériel roulant sont amorties sur la base de durées d'utilité définies par le Pôle Maintenance Matériel.

## 4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2022

### 2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :

Les provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées en fonction de la situation nette et de la rentabilité des sociétés dans lesquelles l'ONCF détient des titres de participation.

### 3- Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif (éléments permanents) :

Les écarts de conversion actif relatifs aux éléments à caractère permanent, sont calculés par différence entre le montant des dettes de financement (ou créances immobilisées) libellées en monnaies étrangères évaluées au cours de comptabilisation initiale (valeur historique) et leur actualisation au cours de ces monnaies à la date de clôture, c'est à dire au 31-12-2022. Le montant figurant à l'actif représente les pertes de change latentes relatives aux dettes de financement (ou pertes de change latentes relatives aux créances immobilisées).

## II - ACTIF CIRCULANT

### A - EVALUATION A L'ENTREE

#### 1.1. Stocks Achats :

Les matières et fournitures figurent dans les stocks pour leur coût global d'acquisition qui comprend, s'il y a lieu, en plus du prix d'achat, les droits de douane et autres frais accessoires y afférents. Après chaque entrée, le stock est valorisé au prix moyen pondéré.

#### 1.2. Stocks de vieilles matières :

Les vieilles matières (rails, appareils de voie, pylônes caténaires, etc.) font l'objet d'un inventaire physique par les Unités de Production de l'ONCF et constatées en stock en attendant soit leur cession aux tiers, soit leur utilisation, après régénération, dans le processus de production de l'ONCF (entretien courant, renouvellement de l'infrastructure et production immobilisée). Ce stock est valorisé en utilisant le prix unitaire historique. Ce prix a été calculé en 2012 sur la base du prix de la ferraille à l'international au 31-12-2012.

#### 1.3. Stocks de services en cours

Ces stocks sont évalués à leur coût de production qui est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la réalisation des travaux.

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### 2- Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

### B - CORRECTIONS DE VALEUR

#### 1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :

La provision pour dépréciation des stocks des matières tient compte de la durée de détention des articles stockés par l'office. Ainsi, tout article détenu par l'office pendant une période de 5 ans et plus, exception faite des articles stratégiques, fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Cette durée de détention est raisonnable compte tenu des stocks de sécurité, des cycles d'entretien et de révision du matériel et des installations ferroviaires, ainsi que des délais de réapprovisionnement de l'ONCF.

En fin d'exercice, le stock de vieilles matières est évalué sur la base du prix de la ferraille à l'international.

La provision pour dépréciation de ce stock est déterminée en comparant le prix de la ferraille à l'international avec le prix historique.

Les provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant sont déterminées sur la base aussi bien de l'ancienneté des créances que du doute pesant sur le recouvrement de certaines d'entre elles. En effet, pour l'ancienneté, une méthode a été définie suivant la catégorie des clients et en tenant compte de l'antériorité des créances.

Ces provisions sont constituées hors TVA.

#### 2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif (Eléments circulants) :

Les écarts de conversion actifs relatifs aux éléments circulants (dettes du passif circulant ou créances de l'actif circulant) sont déterminés suivant la même méthode que celle décrite au point I.B.3.

### III - FINANCEMENT PERMANENT

#### A - EVALUATION A L'ENTREE

##### 1- Dettes de financement

Les dettes de financement permanent figurent au bilan à leur valeur nominale pour celles libellées en Dirhams et, au cours de la date de clôture, pour celles libellées en monnaies étrangères

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### 2- Subventions d'investissement

Dans le cadre du partenariat de l'ONCF avec les Collectivités Locales et/ou des tiers, des conventions sont conclues pour la réalisation de divers projets. Ces conventions prévoient la participation des dits tiers au financement de ces projets dont la réalisation est confiée à l'ONCF.

Les montants encaissés au titre de ces subventions sont comptabilisés au compte « 131 Subventions d'investissement » et repris au compte « 7577 Reprises sur subventions d'investissements » sur une période de 5 ans. Cette durée a été retenue compte tenu des difficultés, de la lourdeur d'application et du suivi de l'étalement de ces subventions proportionnellement aux dotations aux amortissements des immobilisations y afférentes.

La subvention d'investissement octroyée par le Gouvernement Français et ayant pour objet le financement des études du projet du train à grande vitesse entre Casablanca et Tanger, a été reprise sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2015, date d'achèvement des études, pour la part utilisée à ladite date. Ce traitement a été retenu vu les difficultés et la lourdeur d'application et de suivi de l'étalement de cette subvention proportionnellement aux quotes-parts équivalentes aux dotations aux amortissements de ces études.

En effet, les études faisant objet de cette subvention, inscrites au 31 décembre 2021 en immobilisations corporelles en cours, seront rattachées au coût de chacune des immobilisations composant ce projet et seront ainsi amorties, dès la mise en service de chaque immobilisation, selon des durées multiples (périodes allant de 10 à 75 ans).

Sur le plan fiscal, les subventions d'investissement encaissées ont été reprises en totalité sur le tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal.

### B - CORRECTIONS DE VALEUR

#### 1- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges :

Les provisions durables pour risques et charges sont constituées par :

- les provisions pour litiges (personnel, tiers, accidents ferroviaires) ;
- les provisions pour propre assureur liées aux accidents de travail (rentes viagères et rachats).
- les provisions sur les dettes financières en devises;

#### a- Les provisions pour litiges et provisions pour propre assureur

Ces provisions font l'objet d'ajustements : en cas d'augmentation, elles font l'objet de dotations nouvelles et en cas de diminution, elles font l'objet de reprises par les comptes correspondants.

## 4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2022

### **b- Les provisions sur les dettes financières en devises**

L'évaluation des provisions sur les dettes financières en devises a été limitée à l'excédent des pertes sur les gains de change latents.

Ces provisions sont reprises en totalité en début d'exercice pour constater la nouvelle dotation en fin d'exercice.

### **2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif (éléments permanents):**

Les écarts de conversion passifs sont calculés par différence entre le montant des dettes de financement (ou créances immobilisées) libellées en monnaies étrangères évaluées au cours de comptabilisation initiale (valeur historique) et leur actualisation au cours de ces monnaies à la date de clôture, c'est à dire au 31-12-2022. Le montant figurant au passif représente les gains de change latents relatifs aux dettes de financement (ou aux créances immobilisées).

## **IV - PASSIF CIRCULANT**

### **A - EVALUATION A L'ENTREE**

Les dettes du passif circulant figurent au bilan à leur valeur nominale pour celles libellées en Dirhams et au cours de la date de clôture pour celles libellées en monnaies étrangères.

### **B - CORRECTIONS DE VALEUR**

#### **1- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges :**

Ces provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges suivants :

- les pertes de change sur dettes du passif circulant ;
- les congés payés dus au personnel ;
- les risques momentanés liés aux fournisseurs ;

#### **2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif (éléments circulants) :**

Les écarts de conversion passifs relatifs aux éléments circulants (dettes du passif circulant ou créances de l'actif circulant) sont déterminés suivant la même méthode que celle décrite au point III.B.2.

## **V - AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Immobilisations antérieures à 1963 :** En application du dahir de création de l'ONCF et aux dispositions du Décret Royal n° 681-67 du 29 Décembre 1967, les immobilisations antérieures au 1er Janvier 1963 héritées des anciennes concessions de Chemins de Fer ne figurent pas dans le bilan de l'ONCF et ne subissent aucun amortissement.

La valeur de ces immobilisations, sur la base de la situation extracomptable tenue par l'ONCF, est estimée à 1 227,8 millions de Dirhams au 31/12/2022.

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022



### ETAT DES DEROGATIONS

Nature des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	Le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents pour les raisons suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en euro, en dollar et en d'autres monnaies indexés sur le dollar;</li> <li>· les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ;</li> <li>· ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés.</li> </ul>	Impact positif sur le résultat financier de 19 MDH.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.	
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT



### ETAT DES CHANGEMENT DE METHODES

Nature des changements	Justifications des changements	Influence des changements sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>	NEANT	NEANT
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>	NEANT	NEANT



### DETAIL DES NON - VALEURS

Compte Principal	Intitulés	Montant
<b>211</b>	<b>* Frais préliminaires</b>	<b>Neant</b>
2116	- Frais de prospection	-
2117	- Frais de publicité	-
<b>212</b>	<b>* Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>1 031 178 359,56</b>
21211	- Frais d'acquisition d'immobilisation	-
2125	- Frais d'émission des emprunts	341 335 961,31
2128	- Autres charges à répartir	689 842 398,25
<b>213</b>	<b>* Prime de remboursement des obligations</b>	<b>Neant</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 031 178 359,56</b>

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022



### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Nature	Montant brut début de l'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin de l'exercice
		Acquisition	Production par l'Ent. pour elle-même	Virements (1)	Cession	Retrait	Virements (1)	
<b>* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>1 381 343 435,72</b>	<b>151 692 062,95</b>				<b>501 857 139,11</b>		<b>1 031 178 359,56</b>
- Frais préliminaires								
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 381 343 435,72	151 692 062,95				501 857 139,11		1 031 178 359,56
- Primes de remboursement des obligations								
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>683 078 106,13</b>	<b>27 419 652,65</b>		<b>25 820 351,43</b>			<b>25 820 351,43</b>	<b>710 497 758,78</b>
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25							68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	522 193 629,59			25 820 351,43				548 013 981,02
- Fonds commercial								
- Autres immobilisations incorporelles	92 125 239,29	27 419 652,65					25 820 351,43	93 724 540,51
<b>* IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>85 144 349 704,85</b>	<b>1 324 921 367,91</b>	<b>77 822 243,88</b>	<b>1 365 571 396,19</b>	<b>133 902 915,67</b>	<b>74 596 413,05</b>	<b>1 365 571 396,19</b>	<b>86 338 593 987,92</b>
- Terrains	2 286 899 359,89			397 185 461,12				2 684 084 821,01
- Constructions	46 212 224 114,80			715 637 953,16		10,06		46 927 862 057,90
- Inst. techniques, matériel et outillage	15 566 039 670,11	1 359 838,94		177 052 048,61		7 221 584,08		15 737 229 973,58
- Matériel de transport	18 133 326 128,12			58 894 979,50	133 902 915,67	49 162 436,15		18 009 155 755,80
- Mobilier, matériel de bureau et aménag.	592 036 952,46	8 300,00		16 800 953,80		18 212 382,76		590 633 823,50
- Autres immobilisations corporelles								
- Immobilisations corporelles en cours	2 353 823 479,47	1 323 553 228,97	77 822 243,88				1 365 571 396,19	2 389 627 556,13
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 208 771 246,70</b>	<b>1 504 033 083,51</b>	<b>77 822 243,88</b>	<b>1 391 391 747,62</b>	<b>133 902 915,67</b>	<b>576 453 552,16</b>	<b>1 391 391 747,62</b>	<b>88 080 270 106,26</b>

(1) Virements des immobilisations en cours à terminées (y compris reprises compte à compte)



### TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	4=1+2-3
<b>* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>801 320 681,46</b>	<b>306 745 638,95</b>	<b>501 780 588,46</b>	<b>606 285 731,95</b>
- Frais préliminaires				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	801 320 681,46	306 745 638,95	501 780 588,46	606 285 731,95
- Primes de remboursement des obligations				
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>546 695 513,84</b>	<b>53 967 732,55</b>		<b>600 663 246,39</b>
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25			68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	393 695 331,77	53 967 732,55		447 663 064,32
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	84 240 944,82			84 240 944,82
<b>* IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24 256 833 966,95</b>	<b>1 884 498 466,99</b>	<b>201 158 277,64</b>	<b>25 940 174 156,30</b>
- Terrains	22 583 884,62			22 583 884,62
- Constructions	8 273 517 017,57	790 508 603,71	0,32	9 064 025 620,96
- Installations techniques, matériel et outillage	5 877 953 009,86	537 233 972,24	6 914 748,66	6 408 272 233,44
- Matériel de transport	9 562 479 577,72	530 500 363,06	176 045 933,00	9 916 934 007,78
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements	103 992 224,98	13 472 150,06	1 058 019,24	116 406 355,80
- Matériel informatique	416 308 252,20	12 783 377,92	17 139 576,42	411 952 053,70
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 604 850 162,25</b>	<b>2 245 211 838,49</b>	<b>702 938 866,10</b>	<b>27 147 123 134,64</b>

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait (1)	Compte principal (2)	Montant brut (3)	Amortissements cumulés (4)	Valeur nette d'amortissement (5)=(3)-(4)	Produits de cessions (6)	plus-values (7)=(6)-(5)	moins-values (8)=(5)-(6)
	212	501 857 139,11	501 857 139,11				
	231						
	232	10,06	0,32	9,74			9,74
	233	7 221 584,08	6 914 748,66	306 835,42			306 835,42
	234	183 065 351,82	176 045 933,00	7 019 418,82	19 907 208,69	12 887 789,87	
	235	18 212 382,76	18 197 595,66	14 787,10			14 787,10
<b>TOTAUX</b>		<b>710 356 467,83</b>	<b>703 015 416,75</b>	<b>7 341 051,08</b>	<b>19 907 208,69</b>	<b>12 887 789,87</b>	<b>321 632,26</b>

### TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début de l'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin de l'exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	12 977 731,28							12 977 731,28
2- Provisions réglementées								
3- Provisions durables pour risques et charges	162 398 041,66		890 749 455,57	1 427 315,67	50 000,00			1 054 524 812,90
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>175 375 772,94</b>		<b>890 749 455,57</b>	<b>1 427 315,67</b>	<b>50 000,00</b>			<b>1 067 502 544,18</b>
4- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	657 182 224,20	76 516 909,14			55 442 623,27	7 604 187,99	780 425,90	669 871 896,18
5- Autres provisions pour risques et charges	48 819 243,55		20 218 624,90	5 930 046,72	4 920 773,43	721 278,50		69 325 863,24
6- Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>706 001 467,75</b>	<b>76 516 909,14</b>	<b>20 218 624,90</b>	<b>5 930 046,72</b>	<b>60 363 396,70</b>	<b>8 325 466,49</b>	<b>780 425,90</b>	<b>739 197 759,42</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>881 377 240,69</b>	<b>76 516 909,14</b>	<b>910 968 080,47</b>	<b>7 357 362,39</b>	<b>60 413 396,70</b>	<b>8 325 466,49</b>	<b>780 425,90</b>	<b>1 806 700 303,60</b>

### TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>								
.Prets immobilisés	3 391 175,38	2 476 184,25	35 604,35	879 386,78				
.Autres créances financières	7 490 422 080,47	6 999 490 167,10	483 414 955,49	7 516 957,88		7 430 131 059,34	50 000 000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>								
.Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 781 469,97		9 967 594,47	8 813 875,50	1 390 153,43	2 281 977,08		
.Clients et comptes rattachés	944 553 927,30		740 989 398,44	203 564 528,86	30 204 486,42	490 193 157,92	39 789 411,77	
.Personnel	4 345 277,38		3 791 952,30	553 325,08				
.Etat	1 494 950 399,06		1 494 950 399,06			1 494 950 399,06		
.Comptes d'associés								
.Autres débiteurs	593 349 537,67		224 730 273,83	368 619 263,84		193 740 571,63	41 574 706,94	
Comptes de régularisation Actif								

(\*) : il s'agit principalement des créances contentieuses ou douteuses totalement provisionnées.

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison Sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Editions Marocaines et Internationales	(1)	480 000,00	12,13	61 152,00	--	--	--	--	
SOCICA	(2)	956 760,00	22,56	127 255,00	--	31/12/2021	15 867 052,42	280 523,87	
Cité Un des jeunes	(2)	739 200,00	5,68	25 000,00	--	31/12/2021	2 568 121,52	-111 330,08	
Cité Deux des jeunes	(2)	1 458 000,00	4,63	35 000,00	--	31/12/2021	8 521 998,75	-7 334,23	
SCIMEN (*)	(2)	387 000,00	10,47	40 500,00	--	--	--	--	
Société DIAFA	(3)	200 000,00	20,05	40 100,00	--	--	--	--	
Société CARRE	(5)	44 543 400,00	95,63	44 080 165,00	44 080 165,00	31/12/2022	9 297 506,91	-3 862 428,89	
LPEE	(6)	247 702 400,00	24,99	4 277 000,00	4 277 000,00	31/12/2022	655 660 099,84	12 527 325,24	
Sociétés des Basaltes Marocains	(7)	4 000 000,00	77,50	3 100 000,00	3 100 000,00	31/12/2022	37 788 728,86	5 736 405,22	
SCIF	(8)	44 232 525,00	19,96	4 795 150,00	4 795 150,00	31/12/2022	230 776 684,52	40 358 195,24	
Société LA MAMOUNIA	(9)	620 266 000,00	10,00	62 026 600,00	62 026 600,00	31/12/2022	368 345 100,05	202 084 856,09	
Sté Nationale des Autoroutes du Maroc	(10)	15 715 628 500,00	0,08	5 000 000,00	--	31/12/2022	25 812 939 284,11	-669 453 074,07	
Sté SUPRATOURS	(11)	160 000 000,00	100,00	159 999 500,00	159 999 500,00	31/12/2022	300 475 844,82	66 182 571,85	
Sté Casa Transports	(12)	5 301 000 000,00	1,69	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2022	2 809 141 095,52	-346 674 503,11	
CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE	(13)	100 000,00	100,00	100 000,00	--	31/12/2001	--	--	
Sté de gestion de l'hôtel Michilifen d'Ifrane	(14)	10 000 000,00	20,00	2 000 000,00	2 000 000,00	31/12/2022	7 711 862,32	763 459,26	
Institut de Formation Ferroviaire	(15)	3 300 000,00	50,00	1 650 000,00	1 650 000,00	31/12/2022	12 417 226,97	3 169 581,59	
SMRGRV	(16)	22 000 000,00	60,00	13 200 000,00	13 200 000,00	31/12/2022	22 672 900,00	1 617 541,88	
STE SUPRATOURS TRAVEL	(17)	5 000 000,00	100,00	24 324 053,92	24 324 053,92	31/12/2022	32 851 960,10	5 625 035,06	
Sté Infraway-Maroc SA	(18)	4 000 000,00	100,00	4 000 000,00	4 000 000,00	31/12/2022	23 412 658,98	12 903 227,88	
<b>TOTAL</b>				<b>338 881 475,92</b>	<b>333 452 468,92</b>				

(1) Imprimerie, typo-offset, papeterie et reliure

(2) Sociétés civiles immobilières

(3) Activité hôtelière et touristique (société en cours de liquidation)

(4) Activité hôtelière

(5) Transport de détail et groupage de marchandises

(6) Analyses, études et contrôles dans les domaines des réalisations de génie civil et toute technologie

(\*) Société Civile Immobilière de la Maison des Etudiants du Maroc

(7) Extraction et production de basaltes et gravettes

(8) Construction de locomotives, voitures à voyageurs, wagons, boutillages à gaz et gros travaux de chaudronnerie

(9) Extension, rénovation et exploitation de l'hôtel MAMOUNIA

(10) Construction et exploitation des autoroutes

(11) Société Supratours a été créé en 2006, son activité est le transport des voyageurs, le rail - route, la messagerie.....

(12) Société nouvellement créé fin 2008 qui a pour objet la préparation et la réalisation des grands projets de transports dans le périmètre du Grand Casablanca

(13) Gestion des hôtels ONCF et des Agences supratours. (Société en liquidation)

(14) Sté de gestion de l'hôtel Michilifen d'Ifrane créée en 2010

(15) Institut de Formation Ferroviaire

(16) Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande Vitesse

(17) Agence de Voyage

(18) Sté de sécurisation des chantiers de la maintenance et des travaux d'infrastructure

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### » TABLEAU DES DETTES

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d' un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DETTE DE FINANCEMENT</b>								
.Emprunts obligataires	12 004 269 999,03	11 873 973 332,37	130 296 666,66					
.Autres dettes de financement	31 468 137 686,61	29 506 903 751,07	1 961 233 935,54		23 617 362 114,61	1 000 000 000,00		
<b>DETTE DU PASSIF CIRCULANT</b>								
.Fournisseurs et comptes rattachés	2 214 132 751,01		1 423 230 869,78	790 901 881,23	403 369 039,55	40 112 587,92	128 569 226,22	
.Clients créditeurs, avances et acomptes	43 475 935,07		43 475 935,07					
.Personnel	187 699 097,54		186 705 965,22	993 132,32				
. Organismes sociaux	25 334 351,49		25 334 351,49					
. Etat	112 405 809,08		112 405 809,08			112 405 809,08		4 814 595,78
.Comptes d'associés								
.Autres créanciers	258 328 077,36		250 442 003,28	7 886 074,08			39 673 267,85	
Comptes de régularisation - passif	390 818 753,34		390 818 753,34					

### » TABLEAU DES SURETTES REELLES DONNEES

TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	valeur comptable nette de la sureté donnée à la date de clôture

### » TABLEAU DES SURETTES REELLES RECUES

TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)
- Personnel	3 382 175,38	2	--	Prêts hypothécaires au personnel pour l'acquisition de logements.

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 (à préciser)

(2) Préciser si la sùreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sùretés reçues)

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022



### ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNEES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
. Avals et cautions	8 754 636,00	8 514 636,00
. Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
. Autres engagements donnés		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>8 754 636,00</b>	<b>8 514 636,00</b>
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées..... .....		

En Dirhams

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
. Avals et cautions (cautions bancaires)	2 711 055 577,01	3 029 829 379,36
<b>TOTAL</b>	<b>2 711 055 577,01</b>	<b>3 029 829 379,36</b>



### TABLEAU DES BIENS EN CREDIT - BAIL

Rubriques	Date de la 1 <sup>ere</sup> échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des redevances des exercices précédents	Montant des redevances de l'exercice	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							à moins d'un an	à plus d'un an		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
15 Locomotive Diésel Électrique	15/12/2013	180	251 434 922,93	25 ans	209 924 626,17	25 960 986,18	25 960 986,18	127 641 516,27	2 514 349,23	Dossier 12235480
5 Locomotive Diésel Électrique	05/01/2014	180	78 766 040,59	25 ans	65 059 152,32	8 132 697,24	8 132 697,24	40 663 486,20	787 600,41	Dossier 12235760
8 Locomotive Diésel Électrique	15/03/2014	180	126 260 180,47	25 ans	102 143 649,71	13 036 529,64	13 036 529,64	67 355 403,14	1 262 601,81	Dossier 12235910
2 Locomotive Diésel Électrique	15/06/2014	180	31 504 415,53	25 ans	24 945 303,28	3 252 872,28	3 252 872,28	17 619 724,85	315 044,16	Dossier 12237080
4 DRAISINES	31/01/2015	180	23 997 918,04	15 ans	17 138 387,55	2 477 816,64	2 477 816,64	14 866 899,84	239 979,18	Dossier 12237180
28 Voitures ferroviaires climatisées à voyageurs	05/04/2018	120	150 000 000,00	30 ans	71 871 869,26	19 158 146,90	19 158 146,90	81 422 124,33	1 500 000,00	Dossier S1406990
1 Véhicule Audi A6	01/06/2020	36	402 580,83	5 ans	227 463,63	143 661,24	59 858,85	0,00	4 028,51	Dossier 1426800

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### » DETAIL DES POSTES DU CPC

Page 1/2

POSTE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
<b>711</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
	<u>Ventes de marchandises</u>	
	- Ventes de marchandises au Maroc	
	- Ventes de marchandises à l'étranger	
	- Reste du poste des ventes de marchandises	
	<b>Total</b>	
<b>712</b>	<u>Ventes des biens et services produits</u>	
	- Ventes de biens au Maroc	11 979 926,61
	- Ventes de biens à l'étranger	
	- Ventes des services au Maroc	3 901 937 742,89
	- Ventes des services à l'étranger	3 425 219 711,18
	- Redevances pour brevets, marques, droits et valeurs similaires	
	- Reste du poste des ventes et services produits	191 399 938,27
	<b>Total</b>	<b>3 628 599 576,06</b>
<b>713</b>	<u>Variation des stocks de produits</u>	
	- Variation des stocks des produits en cours (+/-)	
	- Variation des stocks des biens produits (+/-)	-3 811 113,40
	- Variation des stocks des services en cours	-26 461 367,93
	<b>Total</b>	<b>-30 272 481,33</b>
<b>718</b>	<u>Autres produits d'exploitation</u>	
	- Jetons de présence reçus	200 000,00
	- Reste du poste (produits divers)	847 775,88
	<b>Total</b>	<b>1 047 775,88</b>
<b>719</b>	<u>Reprises d'exploitation; transferts de charges</u>	
	- Reprises d'exploitation	30 185 110,25
	- Transferts de charges	13 481 062,29
	<b>Total</b>	<b>43 666 172,54</b>
<b>738</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
	<u>Intérêts et autres produits financiers</u>	
	- Intérêts et produits assimilés	81 956 803,46
	- Revenus des créances rattachées à des participations	7 877 552,45
	- Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	
	- Reste du poste intérêts et autres produits financiers	
	<b>Total</b>	<b>89 834 355,91</b>
	<b>Total</b>	<b>125 151 806,08</b>

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### » DETAIL DES POSTES DU CPC

Page 2/2

POSTE		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
611	<u>Achats revendus de marchandises</u>		
	- Achats de marchandises		130 874,25
	- Variation des stocks de marchandises (+/-)		554 565,53
	<b>Total</b>		<b>685 439,78</b>
612	<u>Achats consommés de matières et fournitures</u>		
	- Achats de matières premières		4 939 092,65
	- Variation des stocks de matières premières (+/-)		1 351 467,94
	- Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	318 994 447,62	245 037 870,68
	-Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	1 191 307,06	18 908 828,35
	- Achats non stockés de matières et de fournitures	424 364 310,50	385 812 268,47
	- Achats de travaux, études et prestations de services	361 376 360,46	374 175 713,38
	<b>Total</b>	<b>1 105 926 425,64</b>	<b>1 030 225 241,47</b>
613/614	<u>Autres charges externes</u>		
	- Locations et charges locatives	15 421 626,45	19 169 656,82
	- Redevances de crédits -bail	72 162 710,12	72 162 810,02
	- Entretien et réparations	256 313 423,16	234 696 097,12
	- Primes d'assurances	9 712 735,33	10 392 065,95
	- Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	34 042 784,82	33 468 674,54
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17 565 925,19	31 739 012,45
	- Redevances pour brevets,marques,droits et valeurs assimilés	9 430,16	20 000,00
	- Transports	45 651 101,41	42 387 024,16
	- Déplacements, missions et réceptions	47 580 541,95	43 044 816,87
	- Reste du poste des autres charges externes	70 612 252,93	52 818 237,50
	<b>Total</b>	<b>569 072 531,52</b>	<b>539 898 395,43</b>
617	<u>Charges de personnel</u>		
	- Rémunération du personnel	936 394 313,56	905 684 978,43
	- Charges sociales	172 987 735,06	170 940 472,23
	- Reste du poste des charges de personnel	11 964 292,86	7 358 004,64
	<b>Total</b>	<b>1 121 346 341,48</b>	<b>1 083 983 455,30</b>
618	<u>Autres charges d'exploitation</u>		
	- Jetons de présence accordés		
	- Pertes sur créances irrécouvrables		
	- Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	<b>Total</b>		
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
638	<u>Autres charges financières</u>		
	- Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	- Reste du poste des autres charges financières		
	<b>Total</b>		
	<b>CHARGES NON COURANTES</b>		
658	<u>Autres charges non courantes</u>		
	- Pénalités sur marchés et dédits		
	- Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	7 939 847,00	26 905 542,00
	- Pénalités et amendes fiscales ou pénales	152 385,90	54 676,56
	- Créances devenues irrécouvrables		108 095,50
	- Reste du poste des autres charges non courantes	16 809 202,07	31 592 335,24
	<b>Total</b>	<b>24 901 434,97</b>	<b>58 660 649,30</b>

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022



### PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULES	Montant (T1)	Montant (T2)
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>	0,00	0,00
Bénéfice net	<b>0,00</b>	
Perte nette		<b>2 654 359 135,20</b>
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>		0,00
<b>1 . Courantes</b>	<b>560 206 780,07</b>	
- Impôts sur les sociétés (cotisation Minimale)	25 704 636,00	0,00
- Profits latents sur écart de conversion passif 2022	16 340 553,51	0,00
- Cadeaux à la clientèle	117 755,50	0,00
- Amortissement véhicule de Tourisme	84 488,81	
- Provisions pour dépréciation des créances - 2022	370 324 858,98	
- Provisions pour risques et charges - Activité Ferroviaire	17 151 632,29	
- Provisions pour dépréciation des stocks	130 308 823,24	
- Provisions pour dépréciation activité annexes 2022	0,00	
- Charges sur exercices antérieurs	174 031,74	
- Autres réintégrations Activités Annexes	0,00	
- Amortissement CAR sur ex ent		
<b>2 . Non courantes</b>	<b>247 612 994,43</b>	
- Provisions pour propre assureur - 2022	765 425,70	0,00
- Majorations et pénalités fiscales	152 385,90	0,00
- Rappel d'impôts	7 939 847,00	
- Dons libéralités et lots	75 640,00	
- Autres réintégrations Activité Ferroviaire (assainissement projet hôteliers)	5 154 972,54	
- Provisions pour risques & charges - Activité Ferroviaire 2022	124 298 755,33	
- Autres réintégrations Activités Annexes	225 967,96	
- Subvention d'investissement	109 000 000,00	
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>	0,00	0,00
<b>1 . Courantes</b>		<b>1 448 279 325,90</b>
- Provisions pour dépréciation des créances - 2021		325 445 741,40
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks		155 940 525,58
- Provisions pour risques et charges - Activité Ferroviaire 2021		22 072 405,72
- Provisions pour dépréciation activité annexes 2021		1 766 999,00
- Profits latents sur écart de conversion passif (2021)	0,00	943 053 654,20
- Abattements sur produits des titres de participations (dividendes)		0,00
<b>2 . Non courantes</b>		<b>426 049 091,50</b>
- Provisions pour propre assureur - 2021		756 693,23
- Reprise sur subventions		306 923 689,66
- Provisions pour risques & charges - Activité Ferroviaire 2021		118 368 708,61
	0,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>807 819 774,50</b>	<b>4 528 687 552,60</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		<b>0,00</b>
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		<b>3 720 867 778,10</b>
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
- Exercice n - 4 (2018)		
- Exercice n - 3 (2019)	126 261 404,96	
- Exercice n - 2 (2020)		
- Exercice n - 1 (2021)		
- Amortissements fiscalement différés imputés	8 909 715 098,31	
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice net fiscal (A - C)		<b>0,00</b>
ou déficit net fiscal (B)		<b>3 720 867 778,10</b>
	0,00	
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES (*)</b>		<b>10 848 181 297,85</b>
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		<b>1 782 401 578,56</b>
- Exercice n - 4 (2018)	--	
- Exercice n - 3 (2019)	<b>126 261 404,96</b>	
- Exercice n - 2 (2020)	--	
- Exercice n - 1 (2021)	--	

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

(\*) dont 2 825 439 039,00 au 31/12/2001

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### » DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

I. DETERMINATION DU RESULTAT		
. Résultat courant d'après CPC	(+)	-2 815 233 901,78
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	534 502 144,07
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 448 279 325,90
<b>. Résultat courant théoriquement imposable</b>	<b>(=)</b>	<b>-3 729 011 083,61</b>
. Impôt théorique sur résultat courant (Cotisation minimale)	(-)	21 341 868,00
<b>. Résultat courant après impôts</b>	<b>(=)</b>	<b>-2 836 575 769,78</b>
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
NEANT		

### » DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A facturée	18 614 664,03	726 830 488,06	697 915 715,10	47 529 436,99
B. T.V.A récupérable	1 350 182 756,56	529 742 990,35	575 793 460,01	1 304 132 286,90
- sur charges	702 507 451,10	345 613 350,00	384 641 004,34	663 479 796,76
- sur immobilisations	647 675 305,46	184 129 640,35	191 152 455,67	640 652 490,14
C. T.V.A due ou crédit de T.V.A = (A - B)	-1 331 568 092,53	197 087 497,71	122 122 255,09	-1 256 602 849,91

### » ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Etat C1  
(LF : T13)

#### ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 42 878 679 784,91 Dirhams

- Article 10 du Dahir N° 163.225 du 06.08.1963 : 32 437 300,53 DH

- Dotation en capital de l'Etat : 42 846 242 484,38 DH

ONCF

Exercice du 01/01/22 au 31/12/2022

Noms, prénoms ou raison sociale des	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
ETAT							TOTALEMENT

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022



### ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	MONTANT		MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
. Report à nouveau	-15 564 436 648,63	. Réserve légale	
. Résultat nets en instance d'affectation	-1 666 498 996,84	. Autres réserves	
. Resultat net de l'exercice		. Tantièmes	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	-17 230 935 645,47
<b>TOTAL A</b>	<b>-17 230 935 645,47</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>-17 230 935 645,47</b>

TOTAL A = TOTAL B



### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
<b>* SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
. Capitaux propres plus(+) capitaux propres assimilés moins (-) immobilisations en non- valeurs	22 096 613 815,38	25 335 239 367,80	22 818 086 669,60
<b>* OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1.Chiffre d'affaires hors taxes (*)	2 813 096 223,73	3 628 599 576,06	4 113 013 283,18
2.Résultat avant impôt	-1 099 702 981,99	-1 643 391 314,84	-2 628 654 499,20
3.Impôts sur les résultats	14 822 134,00	23 107 682,00	25 704 636,00
4.Bénéfices distribués	--	--	--
5.Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	-1 114 525 115,99	-1 666 498 996,84	-2 654 359 135,20
<b>* RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>			
.Résultat net par action ou part sociale	NEANT	NEANT	NEANT
.Bénéfices distribués par action ou part sociale			
<b>* PERSONNEL</b>			
.Montants des salaires bruts de l'exercice	928 477 490,94	905 483 426,91	936 394 313,56
.Effectif moyen des salariés employés pendant l' exercice	7 040	6 774	6 665

(\*) Compte 712 : Ventes de biens et services produits

# 4.5 Etat des informations Complémentaires

## ETIC au 31 décembre 2022

### » TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
. Financement permanent	243 285 349,11	
. Immobilisations brutes		234 343 585,50
. Rentrées sur immobilisations	-	
. Remboursement des dettes de financement		1 378 716 511,08
. Produits	106 176 396,66	
. Charges		487 046 804,80
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	<b>349 461</b>	
	<b>745,77</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>2 100 106</b>
		<b>901,38</b>
<b>BALANCES DEVICES</b>	<b>1 750 645</b>	
	<b>155,61</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 106</b>	<b>2 100 106</b>
	<b>901,38</b>	<b>901,38</b>

### » DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

#### I - DATATION

- Date de clôture (1):	31.12.22
- Date d'établissement des états de synthèse(2) :	31.03.23
(1) Justifications en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justifications en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

#### II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS COMPTABLES

Dates	Indication des événements
- Favorable :	Néant
- Défavorable :	

04

# Comptes consolidés

Au 31 décembre 2022

# 5.1 Bilan au 31 décembre 2022

## BILAN ACTIF (En millions de Dirhams)

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	441	576
Immobilisations corporelles	60 625	61 086
Immobilisations financières	7 562	7 685
Titres MEE	188	176
Ecart de conversion actif	910	13
Impôts différés actifs	34	48
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>69 761</b>	<b>69 584</b>
Stocks	828	774
Créances d'exploitation	890	578
Créances diverses	1 773	3 342
Titres et valeurs de placement	106	146
<b>Actif circulant</b>	<b>3 598</b>	<b>4 841</b>
<b>Trésorerie Actif</b>	<b>345</b>	<b>617</b>
<b>Total Actif</b>	<b>73 704</b>	<b>75 041</b>

## BILAN PASSIF (En millions de Dirhams)

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres Groupe	23 300	25 663
Capital social	42 879	42 699
Réserves Consolidés	- 17 036	- 15 440
Résultat net part groupe	- 2 543	- 1 596
Intérêts minoritaires	18	16
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>23 318</b>	<b>25 679</b>
Provisions pour risques et charges	1 055	163
Dettes financières	43 565	42 141
Ecart de conversion passif	19	945
<b>Passif Immobilisé</b>	<b>44 639</b>	<b>43 248</b>
Dettes d'exploitation	2 303	2 271
Autres dettes	1 254	1 514
Autres provisions pour risques et charges	72	51
<b>Passif Circulant</b>	<b>3 628</b>	<b>3 836</b>
<b>Trésorerie Passif</b>	<b>2 119</b>	<b>2 278</b>
<b>Total Passif</b>	<b>73 704</b>	<b>75 041</b>

## 5.2 Compte de Produits et charges consolidé au 31 décembre 2022

En millions de Dirhams

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	4 592	3 964
Autres produits	171	116
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 762</b>	<b>4 080</b>
Achats revendus et consommés et autres charges d'exploitation	1 161	1 005
Autres charges externes	693	686
Impôts et taxes	27	26
Charges de personnel	1 310	1 255
Dotations d'exploitation	2 074	2 182
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 265</b>	<b>5 154</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 503</b>	<b>- 1 074</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 2 190</b>	<b>- 1 304</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 2 693</b>	<b>- 2 379</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>203</b>	<b>834</b>
<b>Résultat d'entreprise</b>	<b>- 2 490</b>	<b>- 1 545</b>
Impôt sur le résultat	64	56
Quote part des sociétés mises en équivalence	13	6
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>- 2 541</b>	<b>- 1 594</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>- 2 543</b>	<b>- 1 596</b>
Intérêts minoritaires	2	1

# 5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

## au 31 Décembre 2022

En millions de Dirhams

RUBRIQUES	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	- 2 541	- 1 594
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations & reprises d'exploitation	2 211	2 281
Variation des impôts différés	14	23
Plus-values de cessions, nettes	- 28	- 707
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 13	- 6
Autres flux d'immobilisations	-	-
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	- 356	- 2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	508	- 500
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>152</b>	<b>- 503</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	- 1 633	- 1 696
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	44	1 419
Variation de périmètre de consolidation		1
Cession de titres consolidés		
Autres variations d'immobilisation		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 1 589</b>	<b>- 276</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Diminution des immobilisations financières	1 598	561
Augmentation des immobilisations financières	- 55	- 134
Augmentation des Dettes de Financement	4 709	3 617
Remboursements d'emprunts	- 5 108	- 4 354
Dotations en capital de l'Etat ou augmentation de capital	180	570
Variation des intérêts minoritaires, des titres MEE et des réserves consolidées		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 325</b>	<b>260</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 112</b>	<b>- 518</b>
Trésorerie d'ouverture	- 1 662	- 1 144
Trésorerie de clôture	- 1 774	- 1 662

# 5.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## au 31 Décembre 2022

En millions de Dirhams

	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2021</b>	37 725 -	15 440	22 285	14	22 298
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	37 725 -	15 440	22 285	14	22 298
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	1 596 -	1 596	1 -	1 594
<b>Résultat global total de l'année</b>	-	1 596 -	1 596	1 -	1 594
Entrée de périmètre					
Dividendes					-
Dotations en capital			-		-
Sortie de périmètre					-
Augmentation de capital	4 974		4 974	1	4 975
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	4 974	-	4 974	1	4 975
<b>Au 31 décembre 2021</b>	42 699 -	17 036	25 663	16	25 679
<b>Au 1er janvier 2022</b>	42 699 -	17 036	25 663	16	25 679
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	42 699 -	17 036	25 663	16	25 679
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	2 543 -	2 543	2 -	2 541
<b>Résultat global total de l'année</b>	-	2 543 -	2 543	2 -	2 541
Entrée de périmètre					
Dividendes					-
Dotations en capital			-		-
Sortie de périmètre					-
Augmentation de capital	180		180		180
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	180	-	180	-	180
<b>Au 31 Décembre 2022</b>	42 879 -	19 579	23 300	18	23 318

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2022		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
<b>Office National des Chemins de Fer</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>Mère</b>
Société SUPRATOURS	100,00	100,00	Intégration Globale
Société SUPRATOURS TRAVEL	100,00	100,00	Intégration Globale
Société INFRAWAY-MAROC	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Marocaine des Transports Rapides	95,63	95,63	Intégration Globale
Société des Basaltes Marocains	77,50	77,50	Intégration Globale
Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande Vitesse	60,00	60,00	Intégration Globale
Institut de Formation Ferroviaire	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes	24,99	24,99	Mise en Equivalence
Société Chérifienne de matériel Industriel et Ferroviaire	19,96	19,96	Mise en Equivalence

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les règles et les pratiques comptables au Maroc, telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité dans l'avis n° 5 du 25/05/2005 et par la circulaire de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux n° 03/19.

## MODALITES DE CONSOLIDATION

### Méthodes de consolidation

#### Filiales :

Les filiales sont des sociétés contrôlées exclusivement par le Groupe ONCF et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe ONCF détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement à travers les filiales, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle exclusif est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

#### Co-entreprises :

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle :
  - Le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
  - L'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint.
- Un accord contractuel qui :
  - Prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
  - Etablit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

## 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

- Entreprises associées :
- Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe ONCF exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe ONCF détient entre 20% et 50% des droits de vote potentiels.

### ***Opérations éliminées en consolidation***

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupes, sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

### ***Monnaie***

Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en Dirham (MAD).

### ***Date de clôture***

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, à l'exception des sociétés entrées ou sorties du périmètre de consolidation en cours d'exercice.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

## **METHODES D'EVALUATION**

### **Immobilisations incorporelles**

Elles comprennent essentiellement :

- les commissions de garantie versées par l'ONCF à l'Etat qui sont étalées sur cinq (5) ans ;
- les dépenses engagées par l'ONCF dans le cadre des conventions de partenariat ONCF/Collectivités Territoriales pour réaliser des ouvrages d'art, dont les collectivités territoriales sont propriétaires, (ponts routes ; passerelles pour piétons ; etc.) ;
- les commissions versées dans le cadre d'opération de « SWAP » de devise relative à des emprunts ;
- les frais de recherche et développement ;
- les logiciels informatiques.

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé

## au 31 Décembre 2022

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées variant en fonction des catégories d'immobilisations. Les taux d'amortissement utilisés correspondent en grande partie à ceux préconisées par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC).

Les réhabilitations du matériel roulant sont amorties sur la base de durées d'utilité définies par le Pôle Maintenance Matériel.

Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

### **Immobilisations financières**

Les titres de participation détenus dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

### **Stocks**

Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon l'activité, au coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO). Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constatation d'une provision. Les gains de change latents sont constatés en écarts de conversion passif et n'impactent pas le résultat consolidé.

### **Titres et valeurs de placement**

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les dépôts à court terme et les concours bancaires courants d'une durée inférieure à 12 mois dès l'origine et sans risque de variation de valeur significative.

## Provisions réglementées et subventions d'investissement

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

Les subventions d'investissement sont reclassées en compte de régularisation passif pour les besoins de la consolidation.

## Ecarts de conversion

Le retraitement préférentiel de l'avis n°5 du conseil national de la comptabilité prévoit la comptabilisation des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au compte de produits et de charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. L'Office n'a pas opté pour ce retraitement préférentiel.

L'impact sur les comptes consolidés en cas d'application de ce retraitement préférentiel se présente comme suit :

- Impact réserve de l'ensemble consolidé : MMAD + 944
- Impact résultat de l'ensemble consolidé : MMAD - 928.

## Contrats de crédit-bail

L'Office n'a pas opté pour le retraitement préférentiel prévu par l'avis n°5 du conseil national de la comptabilité en matière de crédit-bail.

L'impact de ce retraitement sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 en KMAD se présente comme suit :

- L'activation des immobilisations en crédit-bail d'une valeur brute de KMAD 792 939.
- La constatation d'une dette financière du même montant.
- L'annulation des redevances comptabilisées en social et la comptabilisation des amortissements :

Exercice	Redevances	Charges retraitées			Incidence brute d'ID	Incidence nette d'ID
		Intérêts	Amortissements	Total		
2022	92.791,7	25.502,0	52.485,6	77.987,6	14.804,1	10.214,8

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé

## au 31 Décembre 2022

### Impôts

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée. Par prudence les impôts différés sur déficits fiscaux ne sont pas activés pour l'ensemble des sociétés du groupe.

### DEROGATIONS

Depuis l'exercice 2016, l'ONCF a dérogé à un principe comptable.

En effet, le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents. Et ce pour les raisons suivantes :

- la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en deux monnaies : l'euro et le dollar ;
- les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ;
- ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés.

Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.

Cette situation a un impact positif sur le résultat financier de l'exercice 2022 de l'ordre de 19 MDH vs 13 MDH au 31 décembre 2021.

Cette situation a pour effet la comptabilisation en partie des écarts de change en résultat au niveau des comptes consolidés (application de la méthode préférentielle).

### CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes appliquées pour la consolidation des comptes sont permanentes et ne changent pas d'un exercice à l'autre.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé

## au 31 Décembre 2022



### PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022, les sociétés du Groupe ONCF incluses dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés	Secteur d'activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ONCF	Activité ferroviaire	100,00%	100,00%	Mère
SUPRATOOURS SA	Transports	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUPRATOOURS TRAVEL	Tourisme	100,00%	100,00%	Intégration globale
INFRAWAY MAROC	Sécurisation des chantiers, MOE, réhabilitation des voies	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETES DES BASALTES MAROCAINS	Exploitation de carrières	77,50%	77,50%	Intégration globale
SMTR CARRE	Transports	95,63%	95,63%	Intégration globale
SOCIETE MAROCAINE DE MAINTENANCE DES RAMES A GRANDE VITESSE	Maintenance des rames à grande vitesse acquises par l'ONCF	60,00%	60,00%	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION FERROVIERE	Formation aux métiers et expertises ferroviaires	50,00%	50,00%	Intégration proportionnelle
LPEE	Etude et contrôle de génie civil et autres	24,99%	24,99%	Mise en équivalence
SCIF	Construction de matériel industriel	19,96%	19,96%	Mise en équivalence

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe ONCF a augmenté sa participation dans le capital social de sa filiale SMTR CAREE le portant de 93,06% à 95,63%.

Cette prise de participation complémentaire a généré un goodwill non significatif de près de 1 million de dirhams complètement amorti au cours de l'exercice.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et les raisons de leurs exclusions sont présentées ci-après:

Sociétés	Pourcentage de participation	Raison d'exclusion
Chaîne Hôtelière Transatlantique	100,00%	En liquidation
Société Civile Immobilière SOCICA	22,56%	En liquidation
Société DIAFA	20,05%	En liquidation
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen	20,00%	Absence d'influence notable
Editions Marocaines et Internationales	12,13%	En liquidation
Société Civile Immobilière de la Maison des Etudiants Maroc	10,47%	En liquidation
Société La MAMOUNIA	10,00%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
Cité Un des Jeunes	5,68%	En liquidation
Cité Deux des Jeunes	4,63%	En liquidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc	0,08%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
Société Casablanca Transport SA	1,69%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## NOTES DES RENVOIS DES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### ➤ IMMOBILISATIONS NETTES (exprimées en millions de dirhams)

NATURE	31.12.2021	Comptes sociaux				31.12.2022	Comptes consolidés		
		Acquisitions	Cessions / Diminutions	Dotations nettes	Autres		Retraitements conso	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations en non valeurs	581,2	154,2	0,1	307,7	0,0	427,6	- 97,3	330,3	437,9
Immobilisations incorporelles	159,8	63,8	34,9	54,0	- 0,0	134,7	- 23,6	111,1	137,9
Immobilisations corporelles	61.086,6	1.465,6	267,5	1.658,5	6,9	60.633,1	- 8,0	60.625,1	61.085,6
Immobilisations financières*	7.925,3	1.494,8	1.598,1	-	- 0,1	7.821,8	- 259,4	7.562,4	7.685,0
<b>Total</b>	<b>69.753,0</b>	<b>3.178,4</b>	<b>1.900,7</b>	<b>2.020,2</b>	<b>6,7</b>	<b>69.017,2</b>	<b>- 388,4</b>	<b>68.628,8</b>	<b>69.346,4</b>

(\*) Hors titres mis en équivalence

### ➤ TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (exprimées en millions de dirhams)

Sociétés	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur des titres	Quote-part du résultat	Valeur des titres	Quote-part du résultat
SCIF	43,4	9,4	33,9	2,7
LPEE	145,1	3,1	142,0	3,2
<b>Total</b>	<b>188,5</b>	<b>12,5</b>	<b>175,9</b>	<b>5,9</b>

### ➤ IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
CARRE	0,1	0,1
SUPRATOURS	4,7	4,1
ONCF	29,3	44,0
IFF	-	0,1
SMMRGV	-	-
SBM	-	0,0
INFRAWAY-MAROC	-	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>34,1</b>	<b>48,4</b>

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022



## CRÉANCES D'EXPLOITATION ET CRÉANCES DIVERSES SELON ÉCHÉANCES

En millions de dirhams	31/12/2022	31/12/2021
Créances d'exploitation à moins d'un an	832,7	531,2
Créances d'exploitation à plus d'un an	290,0	282,5
	<b>1.122,7</b>	<b>813,7</b>
Provisions pour dépréciation	232,5	235,2
Créances d'exploitation	<b>890,2</b>	<b>578,5</b>
Créances diverses à plus d'un an	400,7	367,5
Créances diverses à moins d'un an	1.724,7	3.283,5
	<b>2.125,4</b>	<b>3.651,0</b>
Provisions pour dépréciation	352,7	309,0
Créances diverses	<b>1.772,7</b>	<b>3.342,0</b>



## TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT

	31/12/2022	31/12/2021
SUPRATOURS	91,8	50,0
SUPRATOURS TRAVEL	-	34,4
ONCF	-	51,9
IFF	2,7	10,1
SBM	12,0	-
<b>TOTAL</b>	<b>106,5</b>	<b>146,5</b>

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## ➤ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (exprimés en millions de dirhams)

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>37.725</b>	- <b>15.440</b>	<b>22.285</b>	<b>14</b>	<b>22.298</b>
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	<b>37.725</b>	- <b>15.440</b>	<b>22.285</b>	<b>14</b>	<b>22.298</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice		1.596	1.596	1	1.594
<b>Résultat global total de l'année</b>		- <b>1.596</b>	- <b>1.596</b>	<b>1</b>	- <b>1.594</b>
Entrée de périmètre					
Dividendes					
Dotations en capital					
Sortie de périmètre					
Augmentation de capital	4.974		4.974	1	4.975
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>4.974</b>	-	<b>4.974</b>	<b>1</b>	<b>4.975</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>42.699</b>	- <b>17.036</b>	<b>25.663</b>	<b>16</b>	<b>25.679</b>
<b>Au 1er janvier 2022</b>	<b>42.699</b>	- <b>17.036</b>	<b>25.663</b>	<b>16</b>	<b>25.679</b>
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	<b>42.699</b>	- <b>17.036</b>	<b>25.663</b>	<b>16</b>	<b>25.679</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice		2.543	2.543	2	2.541
<b>Résultat global total de l'année</b>		- <b>2.543</b>	- <b>2.543</b>	<b>2</b>	- <b>2.541</b>
Entrée de périmètre					
Dividendes					-
Dotations en capital			-		-
Sortie de périmètre					-
Augmentation de capital	180		180		180
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>180</b>	-	<b>180</b>	-	<b>180</b>
<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>42.879</b>	- <b>19.579</b>	<b>23.300</b>	<b>18</b>	<b>23.318</b>

Les capitaux propres consolidés s'élevaient à 23,32 milliards de dirhams soit 32% du total du bilan consolidé.

La part du Groupe dans ces capitaux propres est de 23,30 milliards de dirhams, les intérêts minoritaires s'élevaient à 17,93 millions de dirhams.

## ➤ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (exprimées en millions de dirhams)

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques encourus par les filiales et connus en fin d'exercice, et se détaillant comme suit (exprimés en millions de dirhams) :

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour charges	92,3	92,3
Provision pour risques	962,9	70,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 055,2</b>	<b>162,6</b>

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## EMPRUNTS ET DETTES DE FINANCEMENT (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
ONCF	43.472,4	42.081,9
CARRE	15,4	15,4
SUPRATOURS	46,0	-
SMMRGV	20,5	25,1
IFF	4,5	9,6
SBM	6,1	9,0
<b>TOTAL</b>	<b>43.564,8</b>	<b>42.140,9</b>

Les dettes de financement de l'exercice 2022 s'élèvent à 43,6 milliards de dirhams et représentent 59% du total du bilan consolidé.

## DETTES D'EXPLOITATION (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	2.245,1	2.223,0
Clients créditeurs	57,4	48,5
<b>TOTAL</b>	<b>2.302,5</b>	<b>2.271,4</b>

## AUTRES DETTES (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel créditeur	193,7	158,0
Organismes sociaux	32,8	23,8
Etat	191,9	139,0
Comptes d'associés créditeurs	1,9	7,0
Autres créanciers	222,2	408,9
Compte de régularisation passif	594,6	764,6
Ecarts de conversion Passif	16,5	12,6
<b>TOTAL</b>	<b>1.253,6</b>	<b>1.513,9</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	14,1	11,9
Engagements reçus	2.720,8	3.032,9

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## ➤ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIETE (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
ONCF	4.069,5	3.612,7
SUPRATOURS	228,0	183,3
CARRE	51,3	40,9
SUPRATOURS RAVEL	26,3	9,1
SBM	102,8	76,4
IFF	6,7	8,3
SMMRGV	0,2	6,0
INFRAWAY-MAROC	106,8	27,3
<b>TOTAL</b>	<b>4.591,6</b>	<b>3.964,0</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à hauteur de 89% par l'ONCF, 5% par la société SUPRATOURS, 2% par la société INFRAWAY et 2% par la société SBM soit au total 98%.

## ➤ CHARGES DE PERSONNEL (exprimées en millions de dirhams)

Les charges du personnel représentent 25% des charges d'exploitation et sont ventilées comme suit par société :

	31/12/2022	31/12/2021
ONCF	1.121,3	1.084,0
SUPRATOURS	55,1	52,8
CARRE	34,8	35,0
SUPRATOURS RAVEL	36,6	28,1
SBM	7,6	6,4
IFF	3,4	3,5
SMMRGV	33,3	37,1
INFRAWAY-MAROC	18,3	8,0
<b>TOTAL</b>	<b>1.310,4</b>	<b>1.254,8</b>

## ➤ RÉSULTAT D'EXPLOITATION (exprimées en millions de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
CARRE	(6,7)	(8,0)
SBM	8,9	6,8
SUPRATOURS	41,6	7,7
SUPRATOURS TRAVEL	7,6	6,1
ONCF	(581,7)	(1.104,4)
IFF	1,8	2,1
SMMRGV	5,2	5,3
INFRAWAY	20,4	10,2
<b>TOTAL</b>	<b>(502,9)</b>	<b>(1.074,2)</b>

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022

## ➤ RÉSULTAT FINANCIER (exprimées en millions de dirhams)

Les produits et charges financiers sont ventilés comme suit par nature :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits des titres de placement	-	-
Autres produits financiers	156,0	154,9
Reprises financières	8,5	3,0
<b>Produits financiers</b>	<b>164,5</b>	<b>157,9</b>
Charges d'intérêts	1.280,7	1.322,6
Autres charges financières	61,8	9,2
Dotations financières	1.011,6	130,5
<b>Charges financières</b>	<b>2.354,1</b>	<b>1.462,3</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(2.189,6)</b>	<b>(1.304,4)</b>

## ➤ LA VENTILATION DU RÉSULTAT FINANCIER PAR ENTITÉ SE PRÉSENTE COMME SUIVANT :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CARRE</b>	(1,1)	(1,3)
<b>SUPRATOURS</b>	(0,3)	(0,2)
<b>SBM</b>	(0,5)	(0,5)
<b>ONCF</b>	(2.186,1)	(1.301,8)
<b>SMMRGV</b>	(2,0)	(1,0)
<b>SUPRATOURS TRAVEL</b>	0,5	0,5
<b>IFF</b>	(0,1)	(0,1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2.189,6)</b>	<b>(1.304,4)</b>

## ➤ RÉSULTAT NON COURANT (exprimées en millions de dirhams)

Les produits et charges non courants sont ventilés comme suit par nature :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Plus ou moins-values nettes sur cessions d'immobilisations</b>	28,1	714,1
<b>Dotations nettes non courantes</b>	188,7	115,6
<b>Autres produits (charges) non courant(e)s net(e)s</b>	(13,7)	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>203,1</b>	<b>834,0</b>

# 5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2022



**LA VENTILATION DU RÉSULTAT NON COURANT PAR ENTITÉ SE PRÉSENTE COMME SUIVANT :**

	31/12/2022	31/12/2021
CARRE	3,4	(3,1)
SBM	0,0	(0,0)
SUPRATOIRS	13,9	(0,6)
SUPRATOIRS TRAVEL	0,1	(0,0)
ONCF	186,7	839,0
IFF	0,0	(0,0)
SMMRGV	(0,0)	(1,2)
INFRAWAY-MAROC	(1,0)	(0,1)
<b>Résultat non courant</b>	<b>203,1</b>	<b>834,0</b>



**LA CHARGE D'IMPÔT (IS)**

La charge d'impôt (IS) se présente comme suit par entité :

	31/12/2022	31/12/2021
CARRE	0,9	0,9
SBM	2,7	1,9
SUPRATOIRS	9,9	0,9
SUPRATOIRS TRAVEL	2,6	2,0
ONCF	25,7	23,1
IFF	0,1	0,5
SMMRGV	1,5	0,4
INFRAWAY-MAROC	6,3	2,8
<b>Charge d'impôt (IS)</b>	<b>49,7</b>	<b>32,5</b>



**LA CHARGE D'IMPÔT DIFFÉRÉ SE PRÉSENTE COMME SUIVANT PAR ENTITÉ**

	31/12/2022	31/12/2021
CARRE	0,0	0,2
SUPRATOIRS	(0,5)	0,1
ONCF	14,7	22,7
IFF	-	0,1
SMMRGV	-	-
SBM	0,0	0,0
INFRAWAY-MAROC	0,1	0,1
<b>Charge d'ID</b>	<b>14,3</b>	<b>23,2</b>

# 05 RAPPORT DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

## COMPTES SOCIAUX

COOPERS AUDIT S.A.

85, avenue Hassan II  
20 100 CASABLANCA  
MAROC

Au Conseil d'Administration  
L'Office National des Chemins de Fer  
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiqi, Agdal  
Rabat

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 23.242.979.297,21 MAD compte tenu d'une perte de 2.654.359.136,20 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation suivante :

- Comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.



COOPERS AUDIT S.A.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p><b>Évaluation des immobilisations corporelles</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles de l'ONCF sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAAD 90.398, soit 83% du total des actifs de l'office. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours.</p> <p>Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les investissements sont évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation.</li> <li>- À leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation.</li> </ul> <p>Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels de l'Office et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ;</li> <li>- La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ;</li> <li>- L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ;</li> <li>- S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ;</li> <li>- La revue analytique des immobilisations et leurs variations.</li> </ul>

COOPERS AUDIT S.A.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

COOPERS AUDIT S.A.

les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Auditeurs Indépendants

COOPERS AUDIT MAROC S.A.  
Siège Social: Bx Arche Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 41 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI  
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
International (GTI)  
18 Boulevard Hassan II - Casablanca  
Tél: 0522 27 41 90 Fax: 0522 27 47 34

Faïçal MEKOUAR  
Associé

# RAPPORT DES CONTRÔLES DES COMPTES

## COMPTES CONSOLIDÉS

### COOPERS AUDIT S.A.

83, avenue Hassan II  
20 100 Casablanca  
Maroc

Au Conseil d'Administration de  
L'Office National des Chemins de Fer  
8 Bis, rue Abderrahmane Gharbi, Agdal  
Rabat



Fidarc  
Grant Thornton  
7, Boulevard Othman Street  
33 160 Casablanca  
Maroc

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés ont fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 23.318 millions de dirhams compte tenu d'une perte consolidée de 2.541 millions de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés offerts au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF » au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation suivante :

- Comme mentionné dans l'état des informations complémentaires consolidé, et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.

### COOPERS AUDIT S.A.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé de certitude, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concourent et mettent en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

### COOPERS AUDIT S.A.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p><b>Évaluation des immobilisations corporelles</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles du Groupe ONCF sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAD 60.625, soit 82% du total des actifs du Groupe. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours. Comme indiqué dans la note « Méthodes d'évaluation » de l'ETIC, les investissements sont évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation.</li> <li>- A leur coût de production, pour les immobilisations acquises par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation.</li> </ul> <p>Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels du Groupe et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ;</li> <li>- La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ;</li> <li>- L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ;</li> <li>- S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ;</li> <li>- La revue analytique des immobilisations et leurs variations.</li> </ul>

### COOPERS AUDIT S.A.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé de certitude, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concourent et mettent en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion



# 06

## HONORAIRES VERSÉS

### AU CONTRÔLEURS DES COMPTES

	GRPT FIDAROC GRANT THORNTON / COOPERSAUDIT MAROC			ACDEN SARL			COOPERS AUDIT MAROC			TOTAL
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	662 000	860 000	975 000	184 000	184 000	160 000	142 000	70 800		3 237 800
ONCF	156 000	354 000	475 000				142 000	70 800		1 197 800
Filiales	506 000	506 000	500 000	184 000	184 000	160 000				2 040 000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes						12 000				12 000
ONCF						12 000				-
Filiales										12 000
<b>Sous-total</b>	<b>662 000</b>	<b>860 000</b>	<b>975 000</b>	<b>184 000</b>	<b>184 000</b>	<b>160 000</b>	<b>142 000</b>	<b>70 800</b>		<b>3 249 800</b>
Autres prestations rendues								89 000		-
ONCF										89 000
Filiales		20 000				81 500				101 500
<b>Sous-total</b>		<b>20 000</b>				<b>81 500</b>		<b>-</b>	<b>89 000</b>	<b>190 500</b>
<b>Total général</b>	<b>662 000</b>	<b>880 000</b>	<b>975 000</b>	<b>184 000</b>	<b>184 000</b>	<b>241 500</b>	<b>142 000</b>	<b>70 800</b>	<b>89 000</b>	<b>3 440 300</b>

Communiqués de presse	Date de publication
Communication financière des indicateurs trimestriels du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 (T4)	28-fév-22
Rapport financier de l'exercice 2021	30-avr-22
Communiqué de presse des résultats annuels 2021	30-avr-22
Communiqué de presse du premier trimestre 2022 (T1)	28-mai-22
Communication financière des comptes sociaux et consolidés définitifs de l'exercice 2021	31-juill-22
Les indicateurs trimestriels du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022 (T2)	31-août-22
Comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2022(S1)	30-sept-22
Rapport financier semestriel 2022	30-sept-22
Indicateurs trimestriels du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 (T3)	30-nov-22

Créé par le Dahir n°1-63-225 du 05 Août 1963, l'Office National des Chemins de Fer «ONCF» est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle administrative du Ministre du Transport et de la Logistique et du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le transport ferroviaire est régi par plusieurs Dahir notamment :

- le Dahir n° 1-63-183 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) approuvant la convention du 30 avril 1963 de prise en charge par l'Etat du service public des transports ferroviaires concédés à la Compagnie des chemins de fer du Maroc Oriental ;
- le Dahir n° 1-63-225 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office National des Chemins de Fer, tel qu'il a été modifié et complété par le Dahir n° 1-70-18 du 21 Joumada I 1390 (25 juillet 1970) et par le Dahir n° 1-73-202 du 8 Hija 1393 (2 janvier 1974) ;
- le Décret Royal n° 23-67 du 14 Moharrem 1387 (25 avril 1967) portant approbation du cahier des charges de l'Office National des Chemins de Fer ;
- le Décret Royal n° 681-67 du 27 Ramadan 1387 (29 décembre 1967) fixant les conditions de transfert à l'Office National des Chemins de Fer de l'ensemble des biens, droits et obligations dépendant des concessions attribuées aux ex-Compagnies des chemins de fer du Maroc et des chemins de fer du Maroc Oriental.

Afin de permettre au secteur de se développer en s'adaptant aux mutations socio-économiques du pays, l'État a décidé de le doter d'un cadre juridique qui encourage l'intervention du secteur privé et qui place les opérateurs ferroviaires en situation concurrentielle au bénéfice des usagers.

Pour cela, le secteur a été restructuré par la loi 52-03 du 20 janvier 2005 relative à l'organisation du réseau ferré national, à sa gestion et son exploitation. Les éléments clés de cette loi sont repris ci-dessous :

- Définition et constitution d'un réseau ferré national. Ce réseau est constitué de l'ensemble des infrastructures ferroviaires établies afin de permettre l'exploitation des services ferroviaires de transport public de marchandises et/ou de voyageurs. Ce réseau fait partie du domaine public de l'État et constitue le domaine public ferroviaire national ;
- Ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence autorisant l'arrivée de nouveaux opérateurs.

# ANNEXE: CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ONCF

Cette libéralisation du secteur du transport ferroviaire est entrée en vigueur depuis la publication de la loi 52.03 dans le Bulletin Officiel, soit le 20 janvier 2005. Elle se fixe comme objectifs :

- Le développement du secteur du transport ferroviaire par l'intervention de l'initiative privée à travers la mise en œuvre de formules de partenariat État - Secteur privé et de concession en matière de construction et d'exploitation des infrastructures ferroviaires;
- L'accroissement de la compétitivité des transports ferroviaires qui s'inscrit dans le cadre général de la politique des transports et qui vise à améliorer la qualité, à réduire les coûts des services rendus à la clientèle et à assurer la couverture par les clients des charges d'exploitation des services de transport et des charges d'infrastructure;
- La promotion de l'emploi directement ou indirectement lié au secteur;

Ainsi, pour adapter le 2ème volet de la loi 52-03, relatif à la transformation de l'Office en société anonyme, l'ONCF a lancé des études institutionnelles pour définir le schéma le plus adéquat à son activité et à ses perspectives de développement, en tenant compte des nouvelles orientations nationales pour le développement du secteur des transports et du benchmark avec plusieurs réseaux ferrés.

Dans ce cadre, l'État et l'ONCF ont signé, le 25 juillet 2019, un Protocole d'Accord visant à donner un cadre aux opérations prioritaires à déployer par l'ONCF et de créer un cadre permettant une meilleure pérennité et soutenabilité du secteur ferroviaire au service de la croissance inclusive du Maroc.

Ce Protocole d'Accord a pour vocation de convenir des principes directeurs de la refonte du schéma institutionnel régissant le secteur ferroviaire et de préciser les engagements respectifs des parties prenantes.

La consécration du rôle de l'État pour le financement des extensions du réseau ferroviaire, la refonte institutionnelle du secteur, la restructuration comptable, l'amélioration du profil du passif de l'ONCF à travers la restructuration de la dette, la revalorisation du patrimoine via la cession des actifs non stratégiques, et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle y compris le renforcement du schéma de partenariat avec l'OCP, sont autant de principes structurants sur lesquels repose ce nouveau Protocole d'Accord.